



Mauritanie

Programme national de développement du secteur de l'éducation PNDSE III (2023-2030)

Résumé



Programme national de développement du secteur de l'éducation PNDSE III (2023-2030)

Résumé

Published in 2024 by:

IIEP-UNESCO Dakar

Almadies-Route de Ngor

BP 3311 Dakar -Senegal

Tel: + 221 33 859 77 30

<https://dakar.iiep.unesco.org>

.....

Attribution:

Programme national de développement du secteur de l'éducation PNDSE III
(2023-2030)

© UNESCO 2024

Proofreading: Mafu SIGWABUSUKU

Layout: Madelie OOSTHUIZEN



Vous êtes libre de partager, reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre.

Selon les conditions suivantes :

Attribution –vous devez attribuer l'œuvre de la manière spécifiée par l'auteur de l'œuvre ou le détenteur des droits d'auteur.

Pas d'utilisation commerciale –vous n'avez pas le droit d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

Partage des conditions initiales à l'identique –si vous remixez, transformez ou développez le matériel, vous devez distribuer vos contributions sous la même licence que l'original.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'IIEP aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO ou de l'IIEP.



unesco

Institut international de
planification de l'éducation

Table des matières

Graphiques	4
Tableaux	4
Introduction	5
Chapitre 1 CONTEXTE GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	6
1.1 Contexte démographique	6
1.2 Contexte social et conditions de vie des ménages	7
1.3 Risques et vulnérabilités	8
Chapitre 2 DIAGNOSTIC DU SYSTÈME	9
2.1 Description générale du système	9
2.2 Scolarisation, efficacité interne et enfants hors du système scolaire	11
2.3 Coûts et financement	18
2.4 La qualité de l'éducation	19
2.5 Égalité de genre et inclusion des enfants à besoins spécifiques	21
2.6 Efficacité externe	23
2.7 Enseignement et formation techniques et professionnelles	24
2.8 Enseignement supérieur	25
Chapitre 3 VISION STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS	27
3.1 Cadre d'orientation politique	27
3.2 Orientations stratégiques globales	28
3.3 Les axes stratégiques du PNDSE	28
Chapitre 4 STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE	29
4.1 Accès et équité	29
4.2 Qualité et pertinence	30
4.3 Gouvernance et efficience	30
Chapitre 5 STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET SECONDAIRE GÉNÉRAL	31
5.1 Enseignement primaire	31
5.2 Enseignement collégial	33
5.3 Enseignement secondaire	34

5.4	Éducation non formelle	35
5.5	Pilotage et gestion du sous-secteur	36
Chapitre 6 STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE		37
6.1	Accès et équité	37
6.2	Qualité et pertinence	38
6.3	Pilotage	38
Chapitre 7 STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE		39
7.1	L'enseignement supérieur	39
7.2	La recherche scientifique et l'innovation	41
Chapitre 8 STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET L'ALPHABÉTISATION		42
8.1	Enseignement originel	42
8.2	Alphabétisation	44
Chapitre 9 STRATÉGIES TRANSVERSALES		45
9.1	Résilience	45
9.2	Inclusion des réfugiés	46
9.3	Éducation inclusive	47
Chapitre 10 SCÉNARIO, COÛTS ET FINANCEMENT DU PNDSE III		48
10.1	L'évolution de la scolarisation	48
10.2	Le coût du PNDSE III	50
10.3	Les perspectives budgétaires pour l'éducation	54
10.4	Le financement de la stratégie	55
10.5	Le budget du plan d'action 2024-2026	57
Chapitre 11 STRATÉGIES TRANSVERSALES		59
11.1	Pilotage du PNDSE III	59
11.2	Suivi-évaluation du PNDSE III	59
11.3	Cadre de suivi du PNDSE III	60
11.4	Systèmes d'information et de gestion	66
11.5	Institutionnalisation du genre dans le dispositif de pilotage	66

Graphiques

Figure 1	Structure du système éducatif selon les dispositions de la Loi d'orientation n° 2022-023	15
Figure 2	Taux de préscolarisation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale	16
Figure 3	Proportion d'individus scolarisés dans un établissement formel par âge, 2011 et 2019	19
Figure 4	Taux d'achèvement au primaire en 2023, ensemble de pays comparateurs	20
Figure 5	Le nombre de sorties du système selon la classe (système formel)	21
Figure 6	Pourcentage de la population scolarisée à la date de l'enquête selon l'âge et les types d'enseignement	22
Figure 7	Évolution des dépenses d'éducation, 2015-2023	23
Figure 8	Relation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves (public)	24
Figure 9	Droite de parité des résultats aux examens nationaux)	26
Figure 10	Causes d'abandon du secondaire les plus fréquemment invoquées ou présentant des disparités de genres marquées	27
Figure 11	Taux de rétention moyen des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur	30
Figure 12	Évolution des effectifs d'élèves par niveau	67
Figure 13	Évolution des effectifs des enseignants nécessaires	68

Tableaux

Tableau 1	Évolution des effectifs et de la couverture du préscolaire entre 2013 et 2019	16
Tableau 2	Évolution des effectifs au fondamental et au secondaire, de 2012 à 2023	17
Tableau 3	Taux bruts de scolarisation au fondamental, de 2016 à 2023	18
Tableau 4	Taux bruts de scolarisation au secondaire, de 2016 à 2023	18
Tableau 5	Taux de transition entre le fondamental et le 1er cycle du secondaire, 2016-2023	20
Tableau 6	Statut scolaire des 6-15 ans en 2019	21
Tableau 8	Indicateurs de scolarisation	66
Tableau 9	Effectif des élèves et étudiants	67
Tableau 10	Besoins en enseignants pour mettre en œuvre la stratégie (établissements publics)	68
Tableau 11	Besoins en salles de classe Tableau 11 : Besoins en salles de classe	69
Tableau 12	Les dépenses pour l'éducation dans la Loi de finances rectificative pour 2023	69
Tableau 13	Coût de la stratégie pour le secteur de l'éducation, par programme	70
Tableau 14	Coût de la stratégie pour le secteur de l'éducation, par ministère	71
Tableau 15	Cadrage des ressources et dépenses de l'État	72
Tableau 16	Le besoin de financement de la stratégie pour le secteur de l'éducation	73
Tableau 17	Le besoin de financement de la stratégie 2023-2030	74
Tableau 18	Coût du plan d'action triennal 2024-2026, en millions MRU	76

INTRODUCTION

Le gouvernement mauritanien a lancé un Plan national de développement du secteur éducatif (PNDSE) à partir de 2002, soutenu par des partenaires au développement, visant à améliorer l'éducation dans le pays. Le PNDSE III, pour la période 2023-2030, s'inscrit dans la continuité des précédents plans et vise à fournir une éducation de qualité à tous les enfants mauritaniens, en alignement avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2021-2025) et la Loi d'orientation du système éducatif national (2022). Le processus d'élaboration du PNDSE III a inclus des consultations nationales et un diagnostic partagé du secteur éducatif.

Le plan couvre l'ensemble du secteur éducatif, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur, ainsi que l'éducation non formelle et la formation tech-

nique et professionnelle. Il est axé sur trois objectifs principaux: l'accès équitable, la qualité et la pertinence des enseignements et la gouvernance efficace du système éducatif. Il comprend des stratégies spécifiques pour chaque niveau d'enseignement ainsi que des axes transversaux pour assurer la résilience du système, l'inclusion des réfugiés et le développement de l'éducation inclusive pour les personnes à besoins spécifiques et en situation de handicap.

L'équipe nationale interministérielle a élaboré le plan avec le soutien du bureau régional de l'UNESCO à Rabat et l'appui technique de l'IPE-UNESCO Dakar. Le document présente également un plan d'action triennal pour la période 2024-2026, ainsi qu'un cadre de suivi. Ces documents ont été soumis à consultation avec les partenaires du secteur de l'éducation.

Chapitre 1

CONTEXTE GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

1.1 Contexte démographique

Au cours des soixante dernières années, la population mauritanienne a connu une croissance significative, passant de 840 000 habitants en 1960 à environ 4,17 millions en 2020, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %. Malgré cette croissance, le pays reste l'un des moins peuplés d'Afrique, avec une densité de population faible, enregistrant seulement 4 habitants par kilomètre carré en 2020. Cette densité varie considérablement entre les régions, avec des niveaux élevés dans les zones urbaines comme Nouakchott et des niveaux très faibles dans les régions désertiques. La proportion de la population vivant en zone rurale a fortement diminué, passant de 73 % en 1980 à 47 % en 2020, tandis que la proportion de la population urbaine a augmenté, atteignant 53 % en 2020. La ville de Nouakchott abrite plus d'un cinquième de la population totale et 56 % de la population urbaine (RGPH, 2013).

La population d'âge scolaire, comprenant les enfants et les adolescents de 3 à 18 ans, a plus que doublé entre 1988 et 2023, passant de 816 978 à près de 2 millions d'individus. Entre 2013 et 2023, elle a augmenté de plus de 500 000 personnes, représentant un défi majeur pour le système éducatif du pays (RGPH, 2013).

La situation linguistique de la Mauritanie est complexe, avec l'arabe comme langue officielle et d'autres langues nationales telles que le peul, le soninké et le wolof également importantes. Parmi les individus âgés de 6 à 15 ans dont la langue maternelle n'est pas l'arabe, peu sont capables de le comprendre. En effet, cela concerne 12,6 % des locuteurs natifs parlant le peul, 6,7 % parlant le soninké et 15 % parlant le wolof (RGPH, 2013). La nouvelle Loi d'orientation du système éducatif introduit des réformes linguistiques. Sa mise en œuvre nécessitera une prise en compte des disparités régionales en termes de langues maternelles.

1.2 Contexte social et conditions de vie des ménages

La pauvreté a diminué de manière significative au cours des dernières années, passant de 47 % en 2004 à 28 % en 2019. Malgré ces progrès, près de 1,2 million de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, avec une incidence plus élevée en milieu rural (41 %) qu'en milieu urbain (14 %). La région la plus touchée reste Guidimagha, où le taux de pauvreté atteint 49 %.

La pauvreté a des répercussions majeures sur l'éducation. Alors que 63 % de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté maîtrisent la lecture facilement, cette proportion chute à 37 % parmi ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les taux d'alphabétisation varient également considérablement entre les zones urbaines et rurales et en fonction du sexe, avec seulement 58 % des femmes et 74 % des hommes alphabétisés âgés de 15 à 49 ans.

Le taux de mortalité infantile a considérablement diminué, passant de 252 décès pour 1 000 naissances en 1960 à 40 décès en 2021. Néanmoins, 26 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance et plus de la moitié des enfants de 6 à 59 mois sont anémiés.

Les tendances en matière de fécondité et de santé sexuelle et reproductive montrent des chiffres légèrement inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique de l'Ouest, mais plus élevés que ceux des pays d'Afrique du Nord. La fécondité varie également selon le niveau d'éducation, avec une moyenne de 6,6 enfants par femme parmi celles sans instruction, contre 2,5 pour celles ayant atteint le niveau d'enseignement supérieur. La nuptialité précoce reste un défi, avec un âge médian au mariage de 19,9 ans pour les femmes âgées de 20 à 24 ans et une proportion notable d'adolescentes déjà mères, notamment en milieu rural.

1.3 Risques et vulnérabilités

La Mauritanie présente une accumulation de risques aggravant la vulnérabilité d'un pays marqué par un taux de pauvreté élevé, un déficit en infrastructures et en services sociaux de base, et une gouvernance décentralisée qui présente encore des faiblesses. Depuis une dizaine d'années, les aléas climatiques se sont intensifiés et généralisés à l'ensemble du pays avec pour conséquence directe une récurrence des crises alimentaires et de la malnutrition transitoire alors même que la production agricole est structurellement déficitaire et ne couvre annuellement pas l'ensemble des besoins alimentaires de sa population. Enfin, depuis le démarrage du conflit au Mali en 2012, le pays connaît une crise humanitaire avec la présence de plus de 100 000 réfugiés en 2022, dont 57 % d'enfants.

Les crises et risques ne se manifestent pas de façon homogène dans le pays : il existe des différences notables entre *wilayas* et à l'intérieur des *wilayas* entre *moughataa*.

Les zones les plus impactées par l'insécurité alimentaire sont le Gorgol,

le Guidimakha et le Hodh El Garbhi. L'Assaba, le Hodh El Chargui et le Tagant sont également des *wilayas* avec des taux d'insécurité alimentaire récurrents élevés.

- Les zones les plus impactées par la pauvreté sont l'Assaba, le Brakna, le Guidimakha et le Tagant.
- Les zones les plus affectées par les chocs naturels sont Nouakchott et le Trarza.
- Enfin, le Hodh El Chargui est la *wilaya* concentrant la plus forte population de réfugiés.

Les *wilayas* du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh El Chargui apparaissent comme les plus vulnérables. Les élèves de ces *wilayas* ont des perspectives de scolarisation très limitées avec des taux bruts de scolarisation, d'achèvement et de rétention très en deçà de la moyenne nationale. Le changement climatique et ses conséquences auront un impact d'autant plus fort sur la scolarisation que ces zones sont déjà fragilisées.

Chapitre 2

DIAGNOSTIC DU SYSTÈME

2.1 Description générale du système

Le système éducatif mauritanien est régi par la loi n° 2022-023 portant Loi d'orientation du système éducatif national (SEN). Il englobe l'éducation formelle, l'éducation non formelle et informelle et couvre notamment : le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation technique et professionnelle, le supérieur (qui constitue l'éducation formelle) et la recherche scientifique, l'alphabetisation et l'enseignement originel.

Cinq ministères sont concernés par le pilotage du secteur éducatif :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE);

- le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS);
- le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF);
- le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel (MAIEO).

D'autres ministères interviennent dans le système éducatif et de formation, principalement par la tutelle d'établissements de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur.

La figure 1 donne la structure du système éducatif formel et les diverses passerelles entre ses différents niveaux, construite à partir de la nouvelle loi.

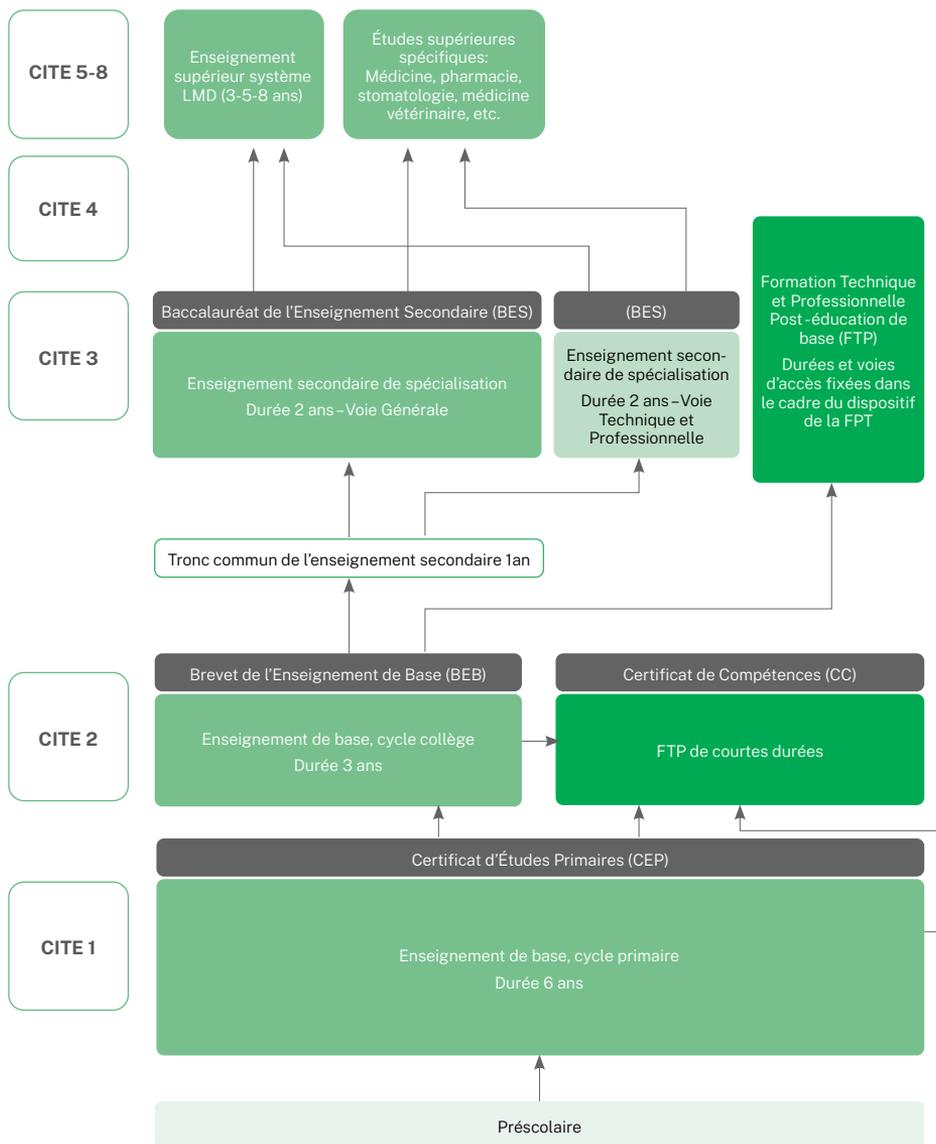


Figure 1 Structure du système éducatif selon les dispositions de la Loi d'orientation n° 2022-023

Source : Stratégie nationale d'Enseignement et de formation techniques et professionnelles (EFTP) 2023-2030

2.2 Scolarisation, efficacité interne et enfants hors du système scolaire

Une faible couverture préscolaire

Les données disponibles dans le sous-secteur du préscolaire sont limitées. Si l'Enquête 2022 sur les indicateurs de prestation de services en éducation montre que le fait d'avoir fréquenté une école coranique ou d'avoir été préscolarisé a un impact significatif et positif sur les résultats des élèves, **l'offre actuelle, concentrée dans les grands centres urbains, demeure très peu accessible** aux enfants des zones rurales et issus de milieux défavorisés.

La couverture préscolaire est restée relativement stagnante, atteignant environ 11 % en 2019, loin de l'objectif de 16 % fixé pour 2020 par le PNDSE II. Ces chiffres

placent la Mauritanie parmi les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale ayant la couverture préscolaire la plus faible. Environ 59 % des enfants préscolarisés sont dans le privé, 36 % dans le communautaire et seulement 5 % dans le public (à titre de comparaison, la part du public est significativement plus importante dans les pays de la région).

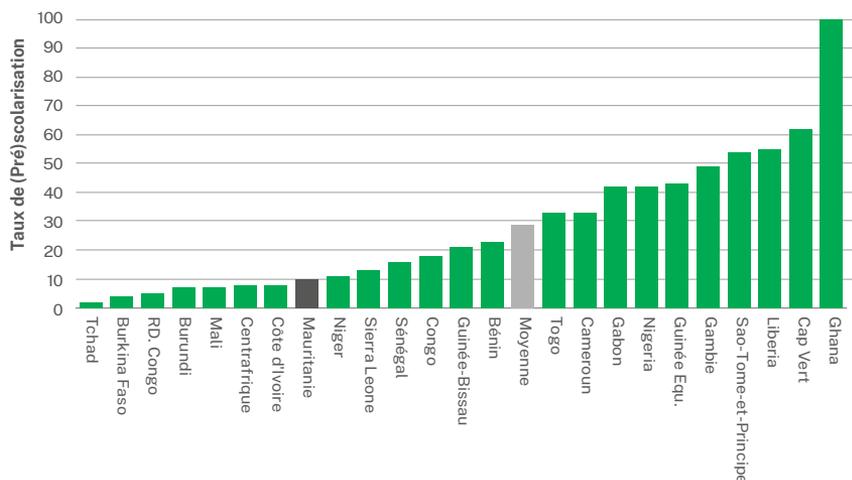
Il est essentiel d'améliorer la couverture préscolaire en Mauritanie pour garantir la préparation adéquate des enfants à l'entrée au primaire et à leur réussite scolaire future. Des mesures ciblées doivent être prises pour réduire les disparités sociales et géographiques dans l'accès à l'enseignement préscolaire.

Tableau 1 Évolution des effectifs et de la couverture du préscolaire entre 2013 et 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs préscolarisés	30 314	36 097	37 008	31 448	32 297	34 169	36 670
Population âgée 3-5 ans	346 649	288 252	298 578	308 949	319 333	329 651	339 828
Taux de préscolarisation	8,7 %	12,5 %	12,4 %	10,2 %	10,1 %	10,4 %	10,8 %

Source : MASEF (2020) / ANSADE

Figure 2 Taux de préscolarisation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale



Source : Mingat, Mahdjoub et Seurat (2022)

Des effectifs en constante augmentation au fondamental et au secondaire

Entre 2012 et 2023, les effectifs d'élèves dans l'enseignement fondamental et secondaire en Mauritanie ont augmenté de manière constante.

Au fondamental, le nombre d'élèves est passé de 552 591 à 861 778, avec un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 5 %, dépassant ainsi l'accroissement démographique global. Cette croissance est presque égale pour les filles et les garçons, suggérant une parité dans l'accès au fondamental. Au collège, les effectifs dans le premier cycle ont augmenté de 7 % sur la même période, passant de 109 279 à 229 343. Les filles sont devenues majoritaires dans ce cycle, reflétant une progression significative de leur scolarisation. Dans le deuxième cycle

du secondaire, les effectifs ont également augmenté rapidement, passant de 42 175 à 107 172, avec un TAMA de 9 %.

Le secteur privé joue un rôle important dans la scolarisation des élèves mauritaniens, représentant jusqu'à 16 % des effectifs au fondamental et entre 21 % et plus de 50 % au secondaire. Les raisons de cette forte présence du privé varient, incluant des contraintes de capacités d'accueil dans le secteur public et une demande croissante de scolarisation.

Ces tendances en matière d'effectifs scolaires ont des implications sur les capacités d'accueil et d'encadrement du système éducatif, nécessitant des ajustements pour assurer la rétention des élèves et leur achèvement des cycles d'enseignement.

Tableau 2 Évolution des effectifs au fondamental et au secondaire, de 2012 à 2023

Niveau/ année/ statut		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TAMA 2012-2023	TAMA 2016-2023	
		Fondamental	Public + Privé	Garçons	273313	281829	292397	313315	295883	309947	323013	333164	369198	394138	415888	437809
	Filles		279278	287079	299852	319446	305481	317763	332248	344294	354359	376179	393484	423959	4 %	5 %
	Total		552 591	568 908	592 249	632 761	601 364	627 710	655 261	677 458	723 557	770 317	809 372	861 768	4 %	5 %
	% du privé		12,9	14,2	14,8	15,8	14,1	15,2	15,7	16,0	15,0	15,3	15,0	12,9		
1 ^{er} cycle du secondaire	Public + Privé	Garçons	58713	62927	67071	70181	70468	76022	82061	89614	84915	94777	100900	106378	6 %	6 %
		Filles	50566	60537	61082	65016	68579	71629	80410	91966	106376	107801	115815	122965	8 %	9 %
		Total	109 279	123 464	128 153	135 197	139 047	147 651	162 471	181 580	191 291	202 578	216 187	229 343	7 %	7 %
		% du privé	20,7	21,3	25,4	25,0	23,5	22,2	22,4	23,8	29,3	29,2	29,7	29,8		
2 ^{ème} cycle du secondaire	Public + Privé	Garçons	24303	26744	26736	28359	32366	32261	37006	38061	38027	42525	44782	50064	7 %	6 %
		Filles	17872	21057	22378	24004	28507	29214	37298	38950	49856	51238	54404	57108	11 %	10 %
		Total	42 175	47 801	49 114	52 363	60 873	61 475	74 304	77 011	87 883	93 763	100 758	107 172	9 %	8 %
		% du privé	36,5	37,3	39,3	40,6	33,5	29,8	29,3	31,5	50,7	50,2	50,8	50,8		

Une couverture en amélioration, mais loin de la scolarisation universelle

Depuis 2016, la couverture scolaire s'est améliorée en Mauritanie. Au niveau fondamental, le taux brut de scolarisa-

tion (TBS) est passé de 92 % en 2016 à 110 % en 2023, marquant une augmentation progressive des effectifs. Cependant, cela doit être mis en perspective avec les abandons précoces et le nombre élevé d'enfants exclus du système formel.

Tableau 3 Taux bruts de scolarisation au fondamental, de 2016 à 2023

		Données MENRSE				Données SIRAGE			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs scolarisés	Garçons	295 883	309 947	323 013	333 164	369 198	394 138	415 888	437 809
	Filles	305 481	317 763	332 248	344 294	354 359	376 179	393 484	423 959
	Total	601 364	627 710	655 261	677 458	723 557	770 317	809 372	861 768
Effectifs scolarisables	Garçons	330 835	341 947	352 817	363 359	373 620	383 670	393 593	403 486
	Filles	320 866	330 015	339 029	347 846	356 625	365 421	374 300	383 338
	Total	651 701	671 962	691 846	711 204	730 245	749 091	767 893	786 823
TBS	Garçons	89 %	91 %	92 %	92 %	99 %	103 %	106 %	109 %
	Filles	95 %	96 %	98 %	99 %	99 %	103 %	105 %	111 %
	Total	92 %	93 %	95 %	95 %	99 %	103 %	105 %	110 %

Sources : MENRSE, SIRAGE et ANSADE

Tableau 4 Taux bruts de scolarisation au secondaire, de 2016 à 2023

		Données MENRSE				Données SIRAGE			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs scolarisés	Garçons	70 468	76 022	82 061	89 614	84 915	94 777	100 900	106 378
	Filles	68 579	71 629	80 410	91 966	106 376	107 801	115 815	122 965
	Total	139 047	147 651	162 471	181 580	191 291	202 578	216 715	229 343
Effectifs scolarisables	Garçons	179 599	187 040	194 658	202 298	209 958	217 608	225 187	232 638
	Filles	181 083	187 115	193 281	199 482	205 711	211 945	218 143	224 263
	Total	360 681	374 155	387 939	401 780	415 670	429 553	443 330	456 901
TBS	Garçons	39 %	41 %	42 %	44 %	40 %	44 %	45 %	46 %
	Filles	38 %	38 %	42 %	46 %	52 %	51 %	53 %	55 %
	Total	39 %	39 %	42 %	45 %	46 %	47 %	49 %	50 %
Effectifs scolarisés	Garçons	32 366	32 261	37 006	38 061	38 027	42 525	44 782	50 064
	Filles	28 507	29 214	37 298	38 950	49 856	51 238	54 404	57 108
	Total	60 873	61 475	74 304	77 011	87 883	93 763	99 186	107 172
Effectifs scolarisables	Garçons	117 232	121 381	125 973	131 139	136 700	142 427	148 189	153 997
	Filles	121 139	124 706	128 568	132 809	137 316	141 943	146 603	151 302
	Total	238 371	246 086	254 541	263 948	274 015	284 370	294 792	305 299
TBS	Garçons	28 %	27 %	29 %	29 %	28 %	30 %	30 %	33 %
	Filles	24 %	23 %	29 %	29 %	36 %	36 %	37 %	38 %
	Total	26 %	25 %	29 %	29 %	32 %	33 %	34 %	35 %

Sources : MENRSE, SIRAGE et ANSADE

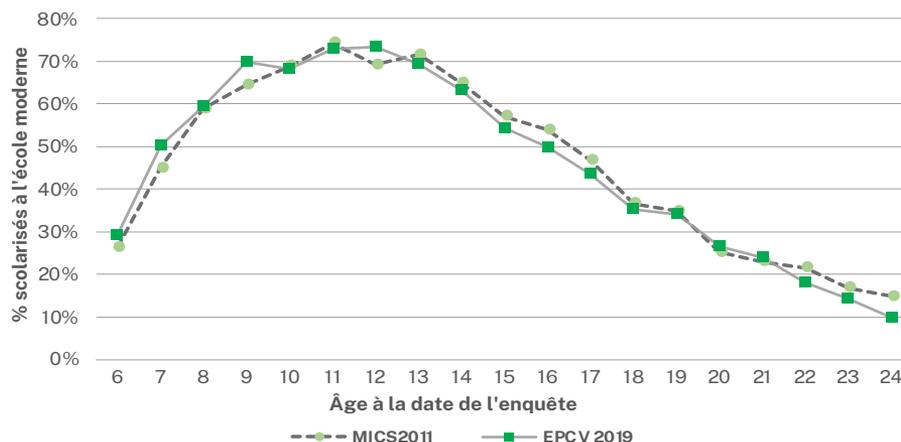
Malgré des progrès constants, la couverture scolaire dans le secondaire reste relativement faible par rapport aux enjeux de scolarisation universelle. Au premier cycle (collège), le TBS est passé de 39 % en 2016 à 50 % en 2023. Les disparités de genre sont apparues après 2020, avec une scolarisation plus élevée des filles. Au second cycle (lycée), le TBS est passé de moins de 20 % en 2012 à 35 % en 2023, avec une progression constante.

L'une des particularités du système éducatif mauritanien est l'accès relativement tardif des enfants à l'enseignement formel. Les enfants sont souvent scolarisés d'abord dans une *mahadra* ou une école coranique avant d'être inscrits dans une école formelle. C'est pourquoi un certain nombre de jeunes mauritaniens accède à l'école fondamentale au-delà de l'âge requis de 6 ans : à 6 ans, ils ne sont qu'environ 30 % à être scolarisés dans un établissement du système formel. Aussi, une fois qu'ils y sont inscrits, beaucoup d'entre eux continuent à suivre les enseignements traditionnels.

Dispensé dans les *mahadras*, l'enseignement originel constitue le système éducatif séculaire du pays, foyer d'attraction pour des apprenants de tout horizon et permettant aux jeunes d'acquérir une éducation aux niveaux primaire, collégial, secondaire ou supérieur. On estime entre 8 000 et 10 000 le nombre des *mahadras* qui accueilleraient ainsi entre 500 000 et 600 000 élèves et étudiants. La fréquentation simultanée et les passages vers les institutions éducatives formelles sont fréquents. On présume qu'environ 4 % des enfants ont effectué l'intégralité de leur scolarité dans l'enseignement originel.

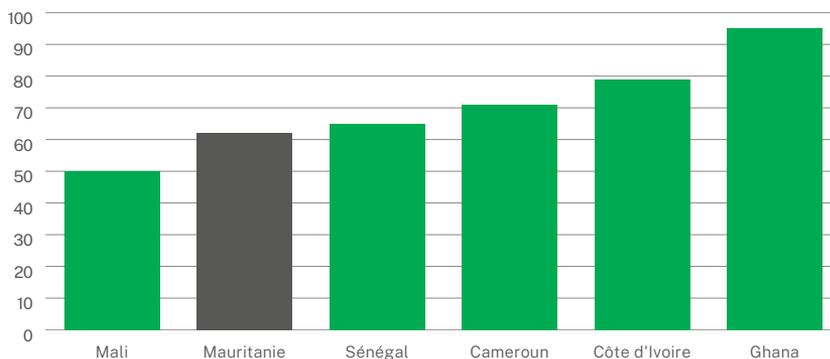
En 2023, le taux d'achèvement au fondamental s'élevait à seulement 61,2 %. Comparativement à d'autres pays, la Mauritanie se situe dans une moyenne basse, affichant un taux d'achèvement sensiblement identique à celui du Sénégal mais encore loin de celui atteint dans des pays comme le Ghana ou dans une moindre mesure la Côte d'Ivoire.

Figure 3 Proportion d'individus scolarisés dans un établissement formel par âge, 2011 et 2019



Sources : Calcul des auteurs à partir des MICS 2011 et EPCV 2019

Figure 4 Taux d'achèvement au primaire en 2023, ensemble de pays comparateurs



Source : Base d'indicateurs de l'IIEP-UNESCO Dakar

Tableau 5 Taux de transition entre le fondamental et le Exponent cycle du secondaire, 2016-2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Garçons	57 %	77,9 %	60,7 %	65,1 %				
Filles	52 %	50,8 %	59 %	61,3 %				
Total	54 %	62,7 %	59,8 %	63,1 %		52,7 %	56,9 %	60,8 %

Source : Données administratives du MENRSE, SIRAGE

Entre 2016 et 2023, le taux de transition entre le niveau primaire et le premier cycle du secondaire (collégial) a augmenté, passant de 54 % à près de 61 %, mais il reste en deçà des objectifs permettant d'atteindre un enseignement de base universel (9 ans).

La non-scolarisation reste un phénomène encore important

Les statistiques scolaires, notamment le TBS de l'enseignement fondamental, ne rendent pas adéquatement compte de la situation des enfants qui n'ont jamais été scolarisés et de ceux qui reçoivent une éducation partiellement ou totalement assurée dans le cadre de l'enseignement originel. On estime à environ

6 % la proportion des enfants ne recevant aucune éducation.

En se basant sur la dernière enquête de ménage disponible (EPCV 2019), on considère qu'**environ 340 000 enfants âgés de 6 à 15 ans n'étaient pas scolarisés en 2019 dans le système formel ou dans une école traditionnelle**, soit près de 30 % des effectifs totaux sur cette tranche d'âge qui correspond à l'enseignement de base obligatoire.

En se référant uniquement à l'école dite moderne, **le nombre d'enfants âgés de 6 à 15 ans qui n'est pas scolarisé dans le système formel (partiellement ou totalement) est de 465 000** : 310 000 pour les 6-11 ans et 155 000 pour les 12-15 ans (surlignés en rouge dans le *tableau 7*).

Tableau 6 Statut scolaire des 6-15 ans en 2019

		Catégories d'âges						
		6 à 11 ans			12 à 15 ans			
Statut scolarisation		Non scolarisés			Non scolarisés		Scolarisés	
Référence de scolarisation	Scolarisés	Seront scolarisés avant 12 ans	Ont eu accès, mais ont déjà abandonné	N'ont pas eu et n'auront jamais accès	N'ont jamais été scolarisés	Ont été scolarisés, mais ne le sont plus	Abandonneront leurs études avant 16 ans	Poursuivront leurs études après 16 ans
École moderne et traditionnelle	587 192	58 400	70 147	80 358	45 088	86 013	31 309	213 321
École moderne seulement	483 672	114 588	19 207	177 098	83 584	70 518	55 546	166 083
Total école moderne et traditionnelle		796 097			375 731			
1 171 828								

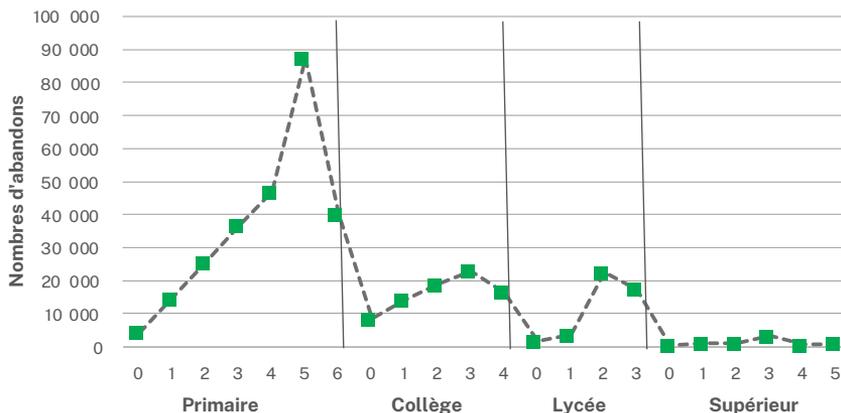
Source : Calculs des auteurs à partir de l'EPCV 2019

Des sorties précoces à chaque fin de cycle

En ce qui concerne les sortants du système éducatif formel, on observe un phénomène de sorties précoces à chaque fin de cycle d'étude.

Les abandons s'y concentrent particulièrement, non de manière homogène et continue. Les trois-quarts des abandons précoces sont enregistrés au niveau du primaire et plus de la moitié ont lieu à la fin du cycle.

Figure 5 Le nombre de sorties du système selon la classe (système formel)



Source : Calculs des auteurs à partir de l'EPCV 2019

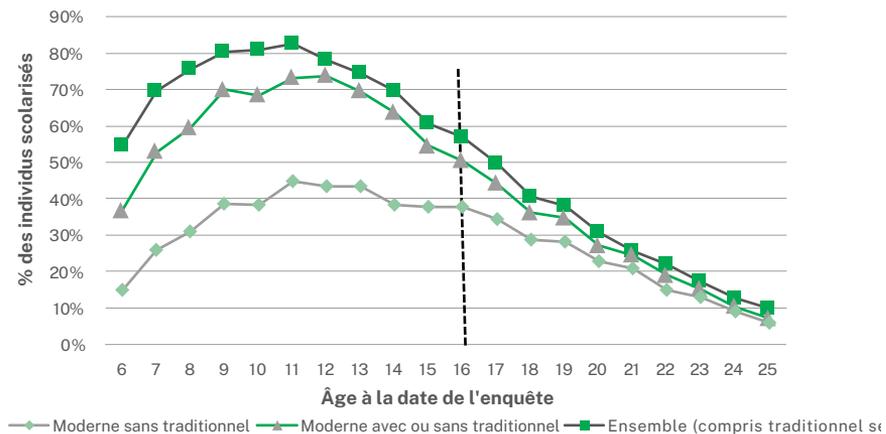
Des entrées tardives dans le système formel

Une proportion significative des élèves suit une instruction dans une école traditionnelle et dans un établissement du système formel. Ces formes de scolarisation sont souvent complémentaires, les enfants fréquentant majoritairement les deux types d'institution de manière parallèle. Aussi, le poids de l'enseignement originel est très important au début de la scolarisation des enfants, ces derniers entrant alors dans le système formel à un âge souvent déjà avancé. Le pic de fréquentation de l'enseignement formel est atteint vers 10-11 ans. Au-delà, la proportion des jeunes scolarisés diminue, sous l'effet notamment des sorties précoces du système : à 16 ans, âge de référence pour la scolarité obligatoire, ce sont environ 60 % des jeunes

mauritaniens qui sont encore scolarisés dans le système formel ou dans une école traditionnelle. Les autres (environ 40 %) sont soit des enfants qui n'ont jamais été scolarisés, soit qui ont été scolarisés à un moment donné, mais dont la scolarisation s'est arrêtée avant qu'ils n'atteignent l'âge de 16 ans.

Les élèves dans les écoles mauritaniennes présentent une grande disparité d'âge, influencée par la variabilité de l'âge d'entrée à l'école moderne, les transferts depuis les formes traditionnelles d'enseignement et les redoublements. Par exemple, en 2^e année du collège, l'âge moyen est de 15 ans, avec une variation de 12 à 18 ans, bien au-delà de l'âge théorique de 13 ans. Plus de 40 % des élèves en dernière année de collège dépassent l'âge de la scolarité obligatoire.

Figure 6 Pourcentage de la population scolarisée à la date de l'enquête selon l'âge et les types d'enseignement



Source : Calculs des auteurs à partir de l'EPCV 2019

2.3 Coûts et financement

L'économie mauritanienne est structurellement volatile, car dépendante des cours internationaux des minerais, dont les exportations correspondent à 28,9 % du PIB. La Mauritanie a connu une croissance moyenne annuelle de son PIB de 3,55 % entre 2014 et 2022. Rapporté en nombre d'habitants, le PIB par habitant en prix courants est passé de 18 086 MRU par an à 19 977 MRU, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,25 %. Le PIB par habitant est passé de 1 827 à 2 328 US\$ sur la période.

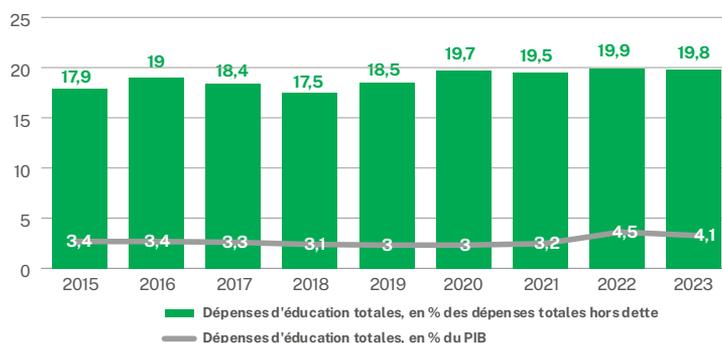
La Mauritanie dispose toutefois d'une bonne capacité de mobilisation des ressources intérieures. Les recettes publiques de l'État ont substantiellement augmenté sur la période, passant de 38,5 milliards de MRU en 2014 à 59,28 milliards de MRU en 2020. Rapportées à l'échelle de la richesse nationale, ces recettes ont représenté en moyenne 20,4 % du PIB sur la période 2014-2022. La capacité de levées des ressources publiques de la Mauritanie est très supérieure à celles des pays comparateurs : 22,7 % en 2022, contre 16,2 % pour les pays comparateurs.

Le budget de l'État augmente de manière régulière et assez fortement depuis le milieu des années 2000. En effet, sur la période 2015-2023, les budgets de fonctionnement et d'investissement ont plus que doublé, passant respectivement de 26,16 milliards de MRU à 58,8 et de 12, à 29,6. Les intérêts de la dette ont également doublé, s'établissant à 3,2 milliards de MRU en 2023 contre 1,6 en 2015 (LFR, Loi de finances rectificative).

Les dépenses de l'État ont peu augmenté sur la période couverte. Au cours de la période 2004-2014, ces dépenses avaient été multipliées par trois. Entre 2015 et 2021, elles ont augmenté mais à un rythme moins soutenu. Depuis 2022, elles connaissent une nouvelle forte progression, atteignant plus de 88 milliards de MRU.

La dépense d'éducation est relativement stable puisqu'elle est passée de près de 20 % des dépenses totales en 2015, à 19,8 % en 2023. Par rapport au PIB, elle est également marquée par sa constance dans le temps entre 2015 et 2021, évoluant entre 3 % et 3,4 %. Ce n'est qu'en 2022 et 2023 qu'elle a connu une forte augmentation, dépassant les 4 % sur ces deux années.

Figure 7 Évolution des dépenses d'éducation, 2015-2023



Source : calcul des auteurs depuis les données des finances publiques

2.4 La qualité de l'éducation

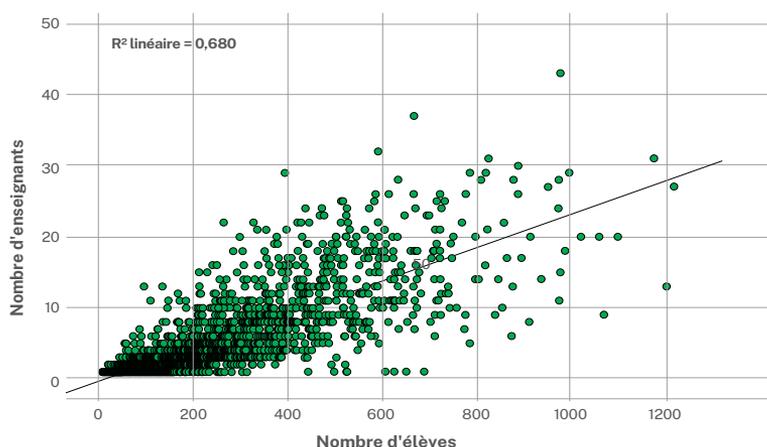
La qualité de l'éducation en Mauritanie est préoccupante, notamment en ce qui concerne les compétences en langue et en mathématiques des élèves du primaire. Les résultats de l'Enquête sur les indicateurs de prestation de services en éducation (SDI) de 2022 révèlent que les apprentissages des élèves de 4^e année du primaire sont particulièrement faibles, avec seulement une petite proportion capable de lire et de comprendre des phrases simples en arabe (35 %) et en français (11 %), et de résoudre des problèmes mathématiques basiques.

Parallèlement, les ressources éducatives dans les écoles publiques, en particulier en milieu rural, sont très limitées. Les équipements de base font défaut dans près de la moitié des écoles publiques rurales (52 %). Concernant les modalités d'encadrement, le rapport élèves/maître varie de 5 (dans une école publique en milieu rural) à un peu plus de 100 (sans tenir compte des cas extrêmes).

Les écoles privées sont celles qui ont le rapport moyen élèves/maître le plus faible (il s'élève à 24) et la variabilité la plus limitée. De plus, l'absentéisme des enseignants est un problème préoccupant, et le niveau de compétences de ces derniers est également en dessous des attentes, ce qui influe directement sur les performances des élèves.

L'analyse des données montre que les élèves des écoles privées ont généralement de meilleures performances que ceux des écoles publiques, et que la présence des enseignants en classe, ainsi que leur niveau de compétences, ont un impact significatif sur les apprentissages. Ces constats soulignent l'importance d'investir dans l'amélioration de la qualité de l'éducation en Mauritanie, en mettant l'accent sur l'accès à des ressources éducatives adéquates, le renforcement des compétences des enseignants et la réduction des disparités entre les écoles publiques et privées.

Figure 8 Relation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves (public)



Source : Recensement scolaire 2018-2019 (MENRSE)

Les allocations de moyens et notamment d'enseignants aux établissements scolaires sont caractérisées par un fort degré d'incohérence et d'aléa (voir *figure 8*). Des établissements de 150 ou de 500 élèves peuvent avoir le même nombre d'enseignants, de même que des établissements qui comptent 300 élèves peuvent avoir une dotation variant de 3 à 15 enseignants.

Le pilotage pédagogique des écoles au niveau local est hétérogène : avec des publics d'élèves de mêmes caractéristiques sociales et des ressources par élève comparables, les analyses de l'enquête SDI montrent que le niveau moyen des acquis des élèves est très variable d'une école à l'autre, indiquant que les comportements et pratiques des équipes pédagogiques (chefs d'établissement et enseignants) ne sont pas homogènes (et qu'une certaine proportion est défailante).

2.5 Égalité de genre et inclusion des enfants à besoins spécifiques

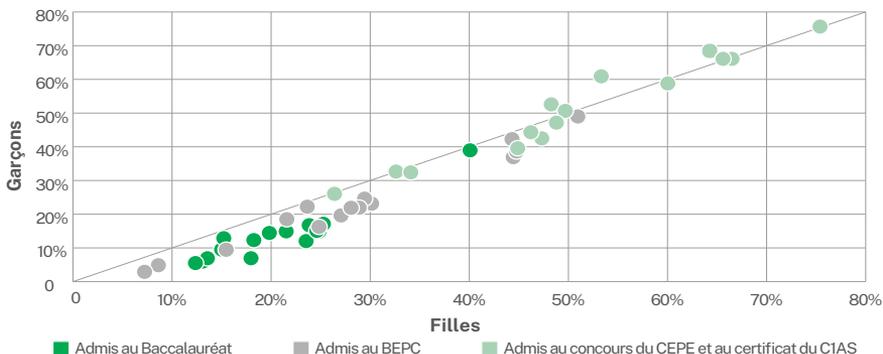
De nettes améliorations en matière de parité entre les sexes aux niveaux fondamental et secondaire ont été observées en Mauritanie au cours des dernières décennies. Toutefois, des disparités entre les sexes au niveau des taux de réussite aux examens persistent et s'accroissent à mesure que l'on progresse dans le système. Alors que les taux de réussite au C1AS sont tantôt en défaveur des filles ou des garçons, les taux de réussite aux deux examens du secondaire sont systématiquement en dessous de la droite de parité.

Dans l'enseignement professionnel et technique au supérieur, la parité est loin d'être atteinte. La part des filles dans l'EFTP progresse depuis 2015 : 40 % en 2015, 43,37 % en 2017, pour atteindre 45 % du total des effectifs de l'EFTP en 2021. À l'instar de nombreux autres pays, les hommes sont surreprésentés dans les spécialités industrielles, techniques, des TIC ou de l'ingénierie et sous-représentés dans les services. Dans l'enseignement supérieur, la part des filles se situe à 37 % en 2019-2020 et évolue avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6 % depuis 2014-2015. Malgré cette progression, **la part des femmes inscrites dans l'ensei-**

gnement supérieur est inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne (44 %) et des États arabes (51 %).

Les progrès réalisés au fondamental en matière de parité coexistent avec des disparités de genre significatives dans l'environnement social, politique, économique et légal, or ce dernier exerce une influence non négligeable sur les trajectoires des élèves. La Mauritanie se classe dans les dernières places de plusieurs indices évaluant l'égalité de genre : 157^e sur 162 pays pour l'indice d'égalité des genres du PNUD et 46^e sur 52 pays africains pour l'indice d'égalité des genres mesuré par la Banque africaine de Développement. Des contradictions entre le droit moderne, coutumier et islamique contribuent à limiter les droits des femmes. Sur le marché du travail, la population active est constituée de presque deux fois plus d'hommes que de femmes. Dans les sphères décisionnelles, les inégalités demeurent très fortes. Les femmes ne représentent en moyenne que 21 % des parlementaires entre 2018 et 2023 et seulement 10 % des postes de hauts fonctionnaires en 2020.

Figure 9 Droite de parité des résultats aux examens nationaux)



Source : Calculs des auteurs sur la base des données résultats aux examens (2022)

Les facteurs d'abandon et de décrochage varient significativement en fonction du genre, de l'âge et du milieu de résidence.

Au secondaire, du côté de la demande, la volonté de travailler pèse lourd sur les trajectoires des garçons, alors que pour les filles, le début de la vie procréative sonne souvent la fin du parcours scolaire. Du côté de l'offre, le coût de la scolarisation et le manque ou l'éloignement des écoles affectent également davantage la scolarité des filles.

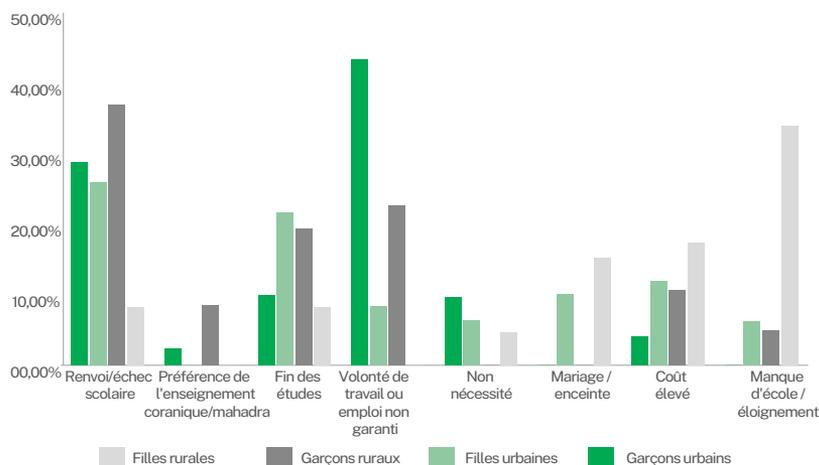
Bien que la présence d'enseignantes soit capitale pour favoriser l'égalité des genres, les disparités entre les sexes dans l'affectation et le déploiement du personnel enseignant sont importantes.

La part des femmes dans le corps enseignant mauritanien est faible dès le fondamental et diminue aux cycles supérieurs : elles ne représentent que 12 % des enseignants du lycée, et seulement 9 % des formateurs de l'EFTP et professeurs

de l'enseignement supérieur. Dans les établissements, les femmes sont quasi absentes des postes de directions et mieux représentées dans les administrations éducatives au niveau central (46 % du personnel) que dans les structures décentralisées (30 %). Toutefois, leur proportion diminue à mesure que le niveau de responsabilité augmente. Les cellules Genre au sein des ministères en charge de l'éducation (quand elles existent encore) ne disposent pas des capacités financières et techniques et du soutien nécessaire pour intégrer effectivement la dimension de genre dans les politiques éducatives.

En ce qui concerne les chances de scolarisation des enfants en situation de handicap, elles sont faibles, en particulier lorsque le handicap est sévère. Ces derniers, s'ils sont scolarisés, le sont exclusivement dans des structures traditionnelles (école coranique/mahadra).

Figure 10 Causes d'abandon du secondaire les plus fréquemment invoquées ou présentant des disparités de genres marquées



Source : RESEN 2023 à partir des données EPCV 2019

2.6 Efficacité externe

L'éducation et la formation jouent un rôle crucial dans l'insertion sur le marché du travail et la vie personnelle, notamment pour les femmes. Les données montrent que 10 % des jeunes sortants du système éducatif n'ont pas fréquenté l'enseignement fondamental, tandis que 29 % se limitent à ce niveau. Seuls 2 % des sortants ont atteint un niveau supérieur, soulignant la sélectivité du baccalauréat. Les jeunes ayant suivi une formation technique ou professionnelle sont tous actifs, contrairement à ceux dépourvus de formation formelle.

Le chômage et l'inactivité augmentent avec le niveau d'éducation, touchant près de 70 % des jeunes universitaires. Environ un quart des sortants trouve un emploi, mais le sous-emploi est répandu, surtout chez les anciens lycéens. Les revenus varient selon le niveau d'éducation, avec une nette augmentation pour les diplômés

de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. **Les hommes gagnent systématiquement plus que les femmes**, mais cette différence diminue avec le niveau de diplôme.

L'éducation influe également sur la vie des femmes et de leurs enfants. L'âge moyen du mariage augmente avec le niveau d'éducation, passant de plus de 17 ans pour les femmes sans éducation formelle à près de 23 ans pour les diplômées de l'enseignement supérieur. De même, la fécondité diminue en fonction de leur niveau d'éducation, avec 6,5 enfants pour celles n'ayant pas de formation formelle et 3,1 pour les diplômées du secondaire. L'éducation améliore également les connaissances en santé reproductive et la pratique contraceptive des femmes et favorise la compréhension des soins à apporter aux enfants (EPCV, 2019).

2.7 Enseignement et formation techniques et professionnelles

Des effectifs nombreux de jeunes sortent sans qualifications professionnelles du système éducatif mauritanien. Globalement, c'est plus de 100 000 jeunes auxquels il faudrait dispenser une formation professionnelle adaptée. Le nombre d'inscrits, bien que croissant depuis 2020, reste très modeste au regard du nombre de jeunes sortants du système éducatif sans qualifications professionnelles. Cette croissance s'est appuyée en partie sur un recrutement plus important de jeunes filles, puisque leur proportion dans les effectifs en formation est passée de 35 % en 2018, à 45 % en 2021. **Le taux de 228 élèves en EFTP pour 100 000 habitants traduit la faiblesse relative des effectifs en formation, alors que la moyenne pour les pays africains avoisine les 500.**

La demande sociale potentielle de formation professionnelle initiale serait voisine de 52 000 places par an. En 2020, le potentiel de recrutement effectif dans le dispositif de formation professionnelle initiale était de 5 238 places pour l'année 2021, couvrant ainsi seulement 10 % du besoin potentiel. C'est au niveau des formations initiales que l'offre d'EFTP est la plus restreinte.

La qualité de l'éducation et de la formation professionnelles présente plusieurs défis majeurs. Le ratio élèves/formateurs est de 18, mais le recours à des formateurs qualifiés reste difficile, avec seulement 49 % de fonctionnaires parmi les formateurs en 2018-2019. Les infrastructures sont vétustes. De plus, les programmes de formation ne répondent pas aux normes de qualité requises, ce qui rend les formations techniques et professionnelles peu attrayantes pour les jeunes.

L'analyse par spécialité révèle la prédominance des services, des spécialités industrielles et du BTP. À l'inverse, les formations agricoles reçoivent peu de public et les TIC, concentrées au niveau BTS, restent confidentielles. Les formations industrielles et scientifiques accueillent peu de jeunes filles.

En termes d'investissement, l'EFTP reçoit moins de 3 % du budget total. Le coût unitaire moyen de l'éducation et de la formation professionnelles est évalué à 22 000 MRU, soit seulement 26 % du PIB par tête, ce qui est considérablement bas comparé à d'autres pays africains.

En ce qui concerne l'efficacité externe, les données montrent des disparités entre hommes et femmes dans l'insertion sur le marché du travail des sortants de l'EFTP. Seuls 35 % des femmes sont insérées sur le marché du travail, comparativement à 49,1 % des hommes, tandis que le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les femmes (45 %) que chez les hommes (30 %). Les résultats d'insertion varient également selon l'établissement, avec des taux allant de 5,3 % à 83 %, reflétant les difficultés des sortants de l'éducation et de la formation professionnelles à trouver un emploi.

Tableau 7 Situation d'insertion des sortants de l'EFTP selon le genre, 2020

Situation	Hommes	Femmes
Insérés	49,1 %	34,6 %
Chômeurs	29,6 %	45 %
Inactifs	21,3 %	20,4 %
Total	100 %	100 %

Source : Enquête sur les sortants de l'EFTP (2020)

2.8 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur public mauritanien a vu ses effectifs s'accroître de plus de 60 % ces cinq dernières années, avec 687 étudiants pour 100 000 habitants, se rapprochant de la moyenne africaine.

Malgré cela, les femmes restent sous-représentées, avec seulement 37 % des inscrits en 2019-2020. Elles sont particulièrement peu présentes dans les domaines scientifiques et techniques.

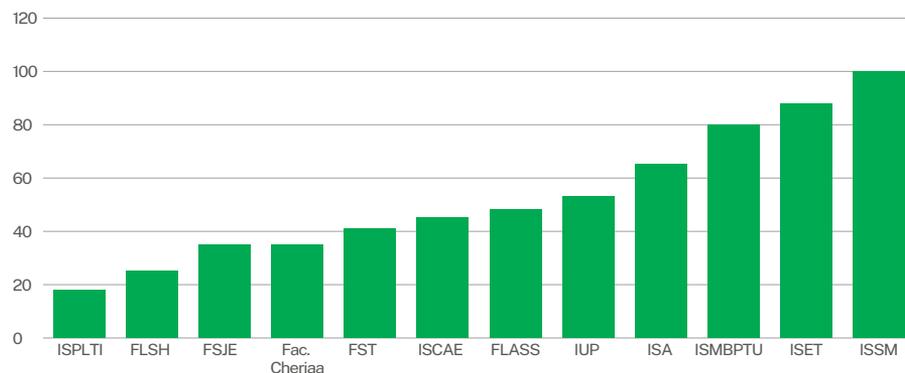
L'efficacité interne de l'enseignement supérieur est faible, de nombreuses institutions diplômant moins de 40 % des étudiants entrant en première année. Certains établissements universitaires voient même un taux d'alourdissement dépassant 2, ce qui signifie qu'il faudrait plus de 6 à 18 années d'études pour diplômer un étudiant.

Concernant l'efficacité externe, les données sur l'emploi des diplômés sont limitées, mais indiquent que plus de la moitié des hommes (56 %) sont employés contre seulement un quart des femmes (26 %). Le taux de chômage de

ces dernières est également plus élevé (19 %). Malgré cela, les sortants de l'enseignement supérieur gagnent en moyenne 40 % de plus que les sortants du lycée.

Pour ce qui est de la recherche et l'innovation, la Mauritanie compte environ une trentaine de structures de recherche, relevant essentiellement du secteur public. L'effectif des enseignants-chercheurs dans l'ensemble de ces établissements est estimé en 2021 à 885 personnes, dont seulement 9,5 % de femmes. Le nombre de chercheurs par million d'habitants, estimé à 196, est plus élevé que celui de certains pays d'Afrique comme la Côte d'Ivoire (180), mais bien plus faible que celui d'autres pays comme le Maroc (1 427). En termes de productions scientifiques, la Mauritanie compte parmi les pays les moins productifs et occupe la 46^e place parmi les 58 pays africains (Scimago Country ranking, 2022). L'infrastructure est caractérisée par un manque en équipements de recherche de base et une quasi absence d'équipements haut de gamme.

Figure 11 Taux de rétention moyen des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur



Source : Données de la DSP/MESRS et calculs des auteurs (à partir des données de 2017 à 2020)

La recherche et l'innovation sont faiblement financées et presque exclusivement par le gouvernement. Sur la base des lignes budgétaires 2021, les dépenses effectuées par ce dernier en la matière sont estimées, hors salaires, à 167 603 797 MRU. Ces dépenses internes en recherche et développement ne représentent environ que 0,1 % du PIB, soit l'un des taux les plus faibles en Afrique.

La Mauritanie a toutefois réalisé des avancées notoires dans la mise en place d'un dispositif de gouvernance de la recherche et de l'innovation, notamment à travers l'instauration du Haut Conseil de la recherche scientifique et de l'innovation (HCRSI), de l'Agence nationale pour la recherche scientifique et l'innovation (ANRSI), de l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (AMAQ-ES) et l'adoption d'une Stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation.

Chapitre 3

VISION STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS

3.1 Cadre d'orientation politique

Le Programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE) III s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris pour améliorer l'éducation en Mauritanie. Il découle de plusieurs cadres stratégiques, notamment le second plan d'action de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2021-2025), les Concertations nationales sur la réforme du système éducatif national (2021), la Loi d'orientation du système éducatif national (2022) et le Rapport d'État sur le système éducation national (2023).

Depuis son indépendance, la Mauritanie a mené plusieurs réformes éducatives pour répondre aux besoins de développement et aux engagements internationaux. Au cours des dernières années, des mesures institutionnelles ont été prises, telles que la mise en place d'un Conseil interministériel chargé de la réforme et la création du Haut Conseil de l'éducation. Des consultations nationales et régionales ont permis de recueillir les avis des acteurs éducatifs. La Loi d'orientation du système éducatif national, votée en 2022, délimite les grands chantiers de la réforme éducative, en accord avec la vision définie lors des consultations nationales.

3.2 Orientations stratégiques globales

Les finalités du système éducatif mauritanien reposent sur trois fonctions principales : l'instruction, la socialisation et la qualification. L'école vise à assurer l'acquisition des connaissances et des compétences, ainsi que la transmission des valeurs sociales telles que la justice, l'équité et l'égalité. De plus, elle s'engage à développer des compétences adaptées aux besoins des élèves en lien avec les changements économiques, scientifiques et technologiques.

La réduction des disparités géographiques, économiques et de genre dans les parcours scolaires est une priorité de la politique éducative mauritanienne. La Loi d'orientation consacre l'éducation de base obliga-

toire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans, avec six années d'enseignement primaire et trois années de collège. Sa gratuité sera progressivement et exclusivement assurée par le système public.

La promotion et la consolidation de l'enseignement multilingue sont également essentielles pour renforcer l'enracinement culturel, l'unité nationale et la cohésion sociale en Mauritanie. Les langues nationales telles que l'arabe, le peul, le soninké et le wolof sont enseignées à tous les niveaux, tandis que le français est introduit dès la deuxième année du primaire (ex-fondamental) et l'anglais à partir de la première année du collège.

3.3 Les axes stratégiques du PNDSE

Le PNDSE III constitue, de manière non exclusive, un instrument de mise en œuvre de la Loi d'orientation de 2022. Il expose les priorités pour tous les sous-secteurs, les axes transversaux qui concernent l'ensemble du système (résilience, inclusion des réfugiés et éducation

inclusive) et le pilotage sectoriel. Chaque sous-programme est organisé en trois composantes reflétant les grands axes stratégiques du PNDSE : l'accès et l'équité, la qualité et la gouvernance et le pilotage qui se traduisent par les principaux objectifs et mesures par sous-secteur

Chapitre 4

STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

4.1 Accès et équité

L'objectif en termes de couverture pour la tranche d'âge concernée au préscolaire, 3 à 5 ans, est de porter le TBS de 9 % en 2020 à 33 % en 2030. De façon plus spécifique, il s'agit de faire passer le taux de préscolarisation des enfants de 3 et 4 ans de 11 % à 25 %. L'accent est mis sur la préscolarisation des enfants de 5 ans, pour lesquels l'objectif est d'atteindre un taux à 50 % d'ici 2030, dans la perspective d'une généralisation de la dernière année du préscolaire.

Différentes formules seront exploitées pour progresser vers cette généralisation. Outre les jardins d'enfants publics et privés, les écoles coraniques et les garderies communautaires, deux formules publiques pilotes seront étendues : la

classe préparatoire d'une année à l'enseignement primaire rattachée à une école primaire et la classe préparatoire au sein de « *mahadras* renforcées ».

L'extension de la couverture préscolaire s'accompagnera de mesures pour réduire les disparités sociales et géographiques dans la fréquentation du préscolaire (soutien aux frais de préscolarisation, partenariats public-privé et public-communautaire). Un volet préscolaire sera intégré dans les programmes de développement et d'accompagnement aux activités des femmes, afin de libérer le temps des filles pour l'apprentissage et des femmes pour des emplois productifs, tout en contribuant à la création d'emplois occupés principalement par ces dernières.

4.2 Qualité et pertinence

Afin de fournir un contenu d'enseignement et des approches pédagogiques adaptés aux besoins des enfants d'âge préscolaire, la stratégie de développement prévoit la mobilisation d'un peu plus de 4 000 monitrices supplémentaires d'ici 2030. Cela implique notamment le renforcement des capacités de l'École nationale pour l'action sociale (ENAS) formant les éducateurs et éducatrices, d'une part, et des

enseignants des écoles coraniques dans le domaine du développement intégré de la petite enfance, d'autre part.

Le référentiel pour le préscolaire tiendra compte de la nouvelle mission assignée à cet ordre d'enseignement comme composante préparatoire du primaire dans sa dernière année. Des initiatives de nutrition communautaire seront également développées.

4.3 Gouvernance et efficience

Le développement du préscolaire est piloté par le MASEF, en collaboration avec le MAIEO, le MENRSE, l'agence Taazour et le Commissariat à la sécurité alimentaire. Afin d'accélérer la mise en œuvre de la réforme, une institution autonome pour le

développement du préscolaire, en charge notamment de la politique de généralisation de l'année préparatoire, sera créée. La gouvernance également renforcée par l'intégration des données du sous-secteur dans le SIRAGE.

Chapitre 5

STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET SECONDAIRE GÉNÉRAL

5.1 Enseignement primaire

5.1.1 Accès et équité

La stratégie vise à créer d'ici 2030 les conditions d'une généralisation de l'éducation de base avec un accès généralisé en première année du primaire (ex-1AF), y compris via l'enseignement originel. Les investissements en infrastructures accompagneront une baisse de la taille moyenne des classes à 42 élèves et assureront progressivement la mise à disposition d'une salle pour chaque classe d'élèves.

De façon à respecter le principe de gratuité de l'éducation de base, **l'enseignement du primaire sera progressivement et exclusivement délivré par le système public** et les statut et rôle de l'enseignement privé seront révisés.

Une attention particulière sera portée aux élèves et enfants en situation de vulnérabilité socio-économique, à l'égalité des genres, ainsi qu'aux enfants à besoins spécifiques.

5.1.2 Qualité et pertinence

Un des grands chantiers de la réforme de l'éducation vise à offrir à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel et l'unité nationale. Elle prévoit que l'enseignement soit dispensé à tous les niveaux dans les langues nationales (arabe, peul, soninké et wolof).

Tout enfant arabophone devra apprendre au moins l'une des trois autres langues nationales et l'arabe sera enseigné à tous les enfants non arabophones. Au primaire,

pour l'enfant arabophone, le modèle linguistique est un modèle unilingue (une seule langue d'enseignement de disciplines non linguistiques) et bilingue (deux langues d'enseignement de disciplines non linguistiques). L'Institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales (IPELAN), créé en 2023 sous la tutelle technique du MENRSE, développera une ingénierie de l'enseignement des langues et des stratégies d'apprentissage linguistique au sein du système éducatif.

L'opérationnalisation des orientations officielles retient la cohabitation linguistique suivante :

- En 1^{re} année du primaire, les langues nationales sont objet et médium ;
- En 2^e année du primaire, le français s'adjoint aux langues nationales, mais il est objet d'enseignement et n'est étudié qu'à l'oral ;
- À partir de la 3^e année du primaire, en plus des langues nationales, le français est aussi étudié à l'écrit ;
- À partir du secondaire, le français, à côté des langues nationales, devient véhicule d'enseignement-apprentissage ;
- En attendant la généralisation de l'enseignement des langues nationales, l'enseignement des disciplines scientifiques sera dispensé en arabe.

Le renforcement de la qualité de la formation initiale des enseignants, ressource cruciale pour améliorer l'apprentissage, est un maillon essentiel de la réforme. Il passe notamment par l'amélioration du processus d'entrée et de sortie des élèves maîtres aux ENI (écoles normales d'instituteurs), le renforcement des compétences des formateurs et la mise en place à l'ENS (École normale supérieure) d'une section de formation des formateurs des ENI.

L'optimisation de la chaîne du livre et le développement d'une stratégie éditoriale pour répondre aux besoins de la

réforme sont deux grands chantiers qui permettront d'améliorer durablement la qualité pédagogique, l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques dans le système éducatif.

Enfin, parmi les autres mesures pour améliorer la qualité des environnements scolaires, la stratégie intensifiera la prévention de la transmission des IST/VIH/SIDA, la sensibilisation sur les violences scolaires et l'utilisation des réseaux sociaux, et le développement des activités culturelles, sportives et citoyennes à l'école.

5.1.3 Pilotage

Le suivi de la mise en œuvre du schéma expérimental de l'enseignement pluri-lingue sera assuré au niveau central par l'IPELAN et la Direction générale de la réforme et de la prospective du MENRSE. Le suivi pédagogique sera réalisé par les inspecteurs des différents niveaux et l'Inspection générale de l'Éducation nationale et le suivi de proximité reviendra aux directeurs d'école.

La gouvernance des écoles passe par un appui renforcé à la gestion participative au niveau local, à travers le renforcement du rôle des Comités de gestion des établissements scolaires (COGES). Les inspecteurs, directeurs et membres des COGES seront formés à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'amélioration des établissements (PAE) et au suivi de la scolarisation et en particulier des dynamiques de genre à l'œuvre dans l'abandon et la rétention.

5.2 Enseignement collégial

5.2.1 Accès et équité

Effective depuis l'année 2022-2023, la réforme du collégial réduit de quatre à trois ans le cycle et l'intègre dans l'éducation de base obligatoire. Dans le cadre de la généralisation de l'éducation de base englobant le premier cycle du secondaire, les élèves engagés dans la dernière année du primaire poursuivront leurs études au collège. À l'horizon 2025, l'objectif est d'augmenter progressivement le taux de transition du primaire vers le collège au-dessus de 65 % et 80 % en 2030. Ces objectifs impliquent

une augmentation sensible du nombre de collèges et de classes, en particulier dans les zones rurales.

Plusieurs mesures d'adaptation de l'offre (environnement scolaire) et de stimulation de la demande (sensibilisation) seront mises en place, notamment en milieu rural, en vue de réduire les disparités de genre. Les chefs d'établissement seront formés aux questions de genre et un forum national sera créé pour retenir les filles à long terme dans le système éducatif et promouvoir le leadership féminin.

5.2.2 Qualité

L'amélioration de la qualité au collège s'articule autour des mesures suivantes : développement de la formation continue, rénovation des programmes d'enseignement et des supports pédagogiques et didactiques (incluant la promotion de l'enseignement des sciences et TIC), amélioration de l'environnement sociopédagogique, culturel et sportif, promotion de l'excellence et d'une démarche qualité dans les établissements, rapprochement

des structures d'inspection des établissements et promotion d'un encadrement de proximité.

Plusieurs réformes des curricula sont prévues au collège. Les programmes seront organisés autour d'un socle commun et de parcours optionnels en dernière année pour préparer l'orientation en fin de cycle, avec une priorité portée aux orientations scientifiques et techniques.

5.2.3 Pilotage

Le pilotage du réseau des collèges passe par l'amélioration des mécanismes de préparation de la rentrée scolaire ce qui implique que les pôles d'inspection soient mieux formés sur l'utilisation des outils de gestion pédagogique, et que les chefs d'établissement maîtrisent l'utilisation des outils de gestion administrative et du SIRAGE.

Afin d'améliorer la performance des établissements scolaires, tant sur le plan de la réussite des élèves que de la bonne gouvernance, le «Projet d'établissement» sera expérimenté dans 45 collèges. Enfin, dans une optique de gestion participative des établissements au niveau local et de renforcement du suivi de la scolarisation et des dynamiques de genre à l'œuvre dans l'abandon et la rétention des élèves, les COGES verront leur rôle renforcé.

5.3 Enseignement secondaire

5.3.1 Accès et équité

L'objectif au secondaire est d'augmenter le taux d'accès au lycée à près de 43 % en 2030, contre 23 % à la rentrée 2022. La promotion de l'accès au lycée se concentre sur des mesures visant à promouvoir la scolarisation des filles,

en particulier en milieu rural, à travers la création d'environnements favorables à leur participation (clôture et aires de restauration), des mesures d'incitation (distribution de kits, remise de prix) et de soutien (cours de rattrapage).

5.3.2 Qualité

Les programmes seront révisés dans la perspective de la restructuration des filières, réorganisés autour d'une année de tronc commun avec des enseignements optionnels et de deux années de spécialisation. Il est également prévu de valoriser la formation technique et professionnelle par l'ouverture de filières d'enseignement technologique dans les domaines scientifiques porteurs.

La formation continue implique de renforcer les compétences linguistiques des professeurs et de les affecter dans les différentes disciplines et la didactique de leur discipline.

L'amélioration de l'environnement sociopédagogique, culturel et sportif dans les établissements inclut le développement d'activités sportives, aussi bien pour les filles que pour les garçons, et d'une offre de services de santé reproductive.

Dans la perspective de mise en œuvre de la réforme, le développement de la

5.3.3 Pilotage

Afin d'améliorer la performance des établissements scolaires, tant sur le plan de la réussite des élèves que de la bonne gouvernance, le « Projet d'établissement » sera expérimenté dans 30 lycées. Le renforcement de leur gestion participative au niveau local passe par le renforcement du rôle et des capacités des COGES

et l'engagement des parents, notamment sur le suivi des dynamiques de genre au niveau de la rétention, de l'abandon et de la persévérance scolaire. Une feuille de route sera élaborée pour renforcer les passerelles entre éducation de base et formation professionnelle et technique initiale, notamment pour les jeunes filles.

5.4 Éducation non formelle

La problématique des enfants et adolescents en dehors de l'école en Mauritanie constitue un enjeu majeur, d'autant que les moins de 18 ans représentent près de 40 % de la population totale. Près de 30 % des 340 000 enfants âgés de 6 à 15 ans n'étaient pas scolarisés en 2019 dans le système formel ou dans l'enseignement originel (EPCV, 2019)

Malgré les besoins, le sous-secteur de l'enseignement non formel demeure peu renseigné tant au niveau statistique que dans son fonctionnement, ses financements et ses résultats. L'objectif de la stratégie pour l'ENF est d'améliorer la prise en charge des jeunes non scolarisés ou déscolarisés dans des programmes d'éducation non formelle. À cet effet, 6 *wilayas* seront ciblées prioritairement.

5.4.1 Accès et équité

L'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire non formel ciblera les *wilayas* où le phénomène de non-scolarisation est le plus aigu. Les objectifs sont d'enrôler 1 200 bénéficiaires par an dans l'enseignement primaire non formel,

900 d'ici 2027 dans la formation professionnelle non formelle et 1 000 dans les *mahadras*. Afin d'atteindre ces objectifs, des aménagements dans les infrastructures scolaires seront mis en œuvre.

5.4.2 Qualité

Afin de renforcer les compétences des intervenants de l'enseignement primaire non formel, des formations sont prévues pour les intervenants de l'EPNF. L'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages passera également par une révision des curricula.

Enfin, une stratégie opérationnelle sera conçue pour développer le système de la formation professionnelle dans ce domaine, incluant une cartographie préalable des processus non formels actuels d'acquisition de compétences.

5.4.3 Pilotage

La qualité de l'encadrement administratif dépend de l'existence de services statistiques opérationnels, aptes à fournir les éléments nécessaires à une gestion

moderne des programmes et des opérateurs. De manière à renforcer le pilotage de l'ENF, un système d'information pour le sous-secteur sera développé.

5.5 Pilotage et gestion du sous-secteur

L'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines (GRH) du secteur, la mise en œuvre de la Politique enseignante et l'adaptation de la carte scolaire accompagneront la restructuration et la redynamisation du système de gestion de l'éducation.

La mise en œuvre de la réforme passera inévitablement par la **poursuite des efforts d'amélioration et de modernisation du système de collecte, de saisie, de traitement et de diffusion des données** émanant du recensement scolaire, afin de bénéficier de données régulières, fiables et complètes, ventilées par sexe, et accessibles par tous les acteurs du secteur de l'éducation. Les données du nouveau Système d'information pour la réforme Administrative et la gestion de l'éducation (SIRAGE) seront analysées sur une base régulière dans le but notamment de dresser un portrait des enjeux propres à chaque *wilaya*.

Le MENRSE poursuivra la mise œuvre de la réforme budgétaire (budget programme) à travers l'amélioration des processus de préparation et d'exécution budgétaire et le renforcement des capacités

des différents intervenants dans la chaîne de la dépense.

Le suivi des progrès de la mise en œuvre du PNDSE III implique des investissements pour instaurer une culture d'évaluation et de redevabilité et, en particulier, pour améliorer le dispositif national d'évaluation des acquis scolaires pour pouvoir bénéficier régulièrement de données sur les apprentissages, ventilées par sexe et autres marqueurs démographiques. Des évaluations seront mises en place pour mesurer les acquis des élèves à plusieurs moments stratégiques du parcours scolaire, mais également pour renforcer le suivi des enseignants et des élèves de l'ENS.

Une stratégie d'institutionnalisation du genre dans les politiques éducatives sera élaborée et mise en œuvre. Elle s'intéressera à toutes les dimensions de l'éducation (de l'accès à la qualité des apprentissages), aux obstacles et leviers à l'égalité des genres dans et par l'éducation, à tous les acteurs et bénéficiaires (élèves, enseignants, agents et cadres dans les établissements et les administrations éducatives centrales et décentralisées, COGES).

Chapitre 6

STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

6.1 Accès et équité

Sur le plan quantitatif, les objectifs sont, pour la formation diplômante, d'accroître la capacité d'accueil à 25 000 places en 2030 et former 68 000 jeunes pendant la période 2024 à 2030, et, pour la formation qualifiante, de former 8 000 apprenants (37 000 en 8 ans). Pour atteindre ces résultats, l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle passera par :

- La densification de l'offre initiale (réhabilitation/création d'établissements, promotion de la formation à distance et en alternance) ;
- La diversification de l'offre initiale afin de répondre à la demande des secteurs productifs en compétences et d'assurer au maximum l'insertion des bénéficiaires ;
- Des mesures spécifiques pour réduire les disparités géographiques et de genre ;
- Le développement de la formation continue et des apprentissages au profit des entreprises et des professionnels.

6.2 Qualité et pertinence

Le développement des intrants nécessaires pour une formation professionnelle de qualité implique le développement des référentiels de formation, une politique enseignante pour la formation et le renforcement des capacités des formateurs, ainsi que le développement d'un système d'assurance qualité (SAQ).

Le rapprochement de l'offre de l'EFTP avec les besoins en compétences de l'économie comprend :

- La mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi

et les qualifications afin de piloter la formation au regard de la demande en compétences ;

- La mise en œuvre d'un système d'information et d'orientation professionnelle (IOP) piloté par les besoins économiques et adapté aux réalités socio-économiques, régionales et locales et aux perspectives futures ;
- Le renforcement des mécanismes de dialogue avec le secteur privé et des opportunités d'apprentissages dans les entreprises.

6.3 Pilotage

Le renforcement de la gouvernance et du pilotage vise à inscrire l'EFTP dans une démarche de pilotage du système par la demande économique en compétences à travers :

- Le développement de partenariats avec les acteurs du marché du travail ;

- La mise en place d'un système de suivi-évaluation et de GRH ;
- L'opérationnalisation d'un système de financement adéquat et soutenable ;
- Le développement d'une communication efficace pour améliorer la visibilité et l'attractivité du sous-secteur et stimuler la demande.

Chapitre 7

STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

7.1 L'enseignement supérieur

7.1.1 Accès et équité

L'accompagnement de l'évolution des effectifs étudiants nécessite d'assurer le financement des coûts récurrents pour promouvoir la diversification et la professionnalisation des formations. Les investissements engagés devront également prendre en compte la dimension du développement local afin d'éviter une concentration excessive dans les villes de l'ouest du pays qui limite l'accès à l'ensei-

gnement supérieur de certaines populations, en particulier des femmes.

En accord avec les objectifs de la SCAPP, l'orientation vers les filières scientifiques et professionnelles augmenteront. À l'horizon 2030, les formations scientifiques, technologiques et professionnelles verront leurs effectifs s'accroître de 10 000 étudiants.

7.1.2 Qualité et efficacité

Le second volet de la stratégie pour l'enseignement supérieur cherche à améliorer l'efficacité du système dans son ensemble. Il vise tout d'abord à **perfectionner l'efficacité interne** des établissements, en renforçant le niveau académique des étudiants et en réduisant les redoublements et les abandons. Cela implique notamment la mise en place d'une politique d'orientation scolaire, l'intégration de la mise à niveau linguistique et la promotion de méthodes pédagogiques adaptées.

Le deuxième axe se concentre sur l'efficacité externe, en favorisant **l'employabilité des diplômés**. Pour cela, il est prévu d'établir un système d'enquêtes auprès des anciens étudiants, de rapprocher les filières professionnelles du milieu économique (par le biais de conventions, de stages et de l'entrepreneuriat), et de procéder à une évaluation externe continue des formations afin de mieux répondre aux attentes du marché du travail.

7.1.3 Pilotage

Le renforcement de la gouvernance est structuré selon trois chantiers. Le premier s'attache à la **rationalisation et la dynamisation de la gestion des établissements** d'enseignement supérieur et de leur personnel (révision des textes de fondation des établissements, réflexion sur les textes relatifs aux formations professionnelles, mise en pratique des textes concernant les contrats-programmes). Le second chantier entend **améliorer les modalités de recrutement des ensei-**

gnants-chercheurs et introduire un régime spécifique de pensions. **Le dernier chantier concerne la mise en œuvre d'une politique spécifique de promotion de l'égalité des genres dans l'enseignement supérieur** à tous les niveaux, de l'accès des étudiantes au recrutement et à la gestion de la carrière des enseignantes, en passant par la qualité de l'environnement d'apprentissage, d'enseignement et de recherche.

7.2 La recherche scientifique et l'innovation

La vision de la stratégie de recherche et d'innovation (R&I) vise à en faire un levier de transformation économique et sociale, de création de valeur et d'emplois, d'impulsion de la croissance et du bien-être social. Dans ce contexte, la stratégie nationale intègre les orientations suivantes :

- Renforcer la gouvernance du système de R&I, par le renforcement des capacités d'orientation, de suivi et d'évaluation de la stratégie et des programmes de recherche ; par l'optimisation du fonctionnement du HCRSI, de l'ANRSI, du Fonds pour la R&I et de l'AMAQ-ES ; et à travers un appui à la révision du cadre réglementaire et législatif.
- Augmenter les budgets consacrés à la R&I de manière progressive, mais considérable, passant de 0,1 % en 2022 à 0,3 à 0,6 % du PIB en 2026. Les subventions annuelles de R&I des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche augmenteront graduellement. Cette augmentation devrait être associée à l'optimisation des procédures de financement pour la R&I, basé sur un Programme pluriannuel de R&I (R&I) orienté vers la recherche compétitive, et avec des procédures d'évaluation de projets améliorées sur la base de bonnes pratiques internationales.
- Investir dans le capital humain en R&I en améliorant les conditions de travail et la formation continue, en « décloisonnant » la communauté des chercheurs par la création d'un « espace commun de recherche », en mobilisant et en favorisant l'apport de la diaspora scientifique.
- Promouvoir les échanges internationaux au niveau des étudiants et enseignants.
- Investir dans les infrastructures en R&I est indispensable, mais l'acquisition des équipements, en particulier du matériel haut de gamme, doit impérativement être mutualisée à travers la formation de « pôles d'excellence ».
- Développer des synergies entre les R&I et l'environnement productif et sociétal passe par la structuration et l'appui aux acteurs de la demande (entreprises, environnement économique et société en général) et aux responsables de l'interfaçage entre l'offre et la demande (agences publiques, centres d'excellence...).

Chapitre 8

STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET L'ALPHABÉTISATION

8.1 Enseignement originel

8.1.1 Accès et équité

En conformité avec la Loi d'orientation, la stratégie vise à valoriser le rôle de l'enseignement originel dans l'éducation et à en préserver l'héritage, tout en assurant une plus grande complémentarité avec les autres segments du système éducatif, formel ou non formel. Afin d'élargir la couverture et d'améliorer l'équité et l'inclusion dans le système éducatif, les disciplines de l'éducation formelle vont être

introduites dans les *mahadras* pilotes situées dans les zones de moindre accès à l'enseignement. Ce sera également le cas des instituts régionaux de l'enseignement originel qui préparent à l'examen du baccalauréat lettres originelles. De plus, l'enseignement dans les *mahadras* constitue un vecteur d'alphabétisation important pour des milliers d'enfants et de jeunes et permet de lutter contre l'illettrisme.

8.1.2 Qualité et pertinence

Afin de renforcer la qualité des enseignements et des apprentissages de l'enseignement originel et dans une optique de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, les compétences

des formateurs des *mahadras* seront renforcées. Les programmes des instituts régionaux de l'enseignement originel seront également révisés afin de les professionnaliser.

8.1.3 Gouvernance et efficacité

Une base de données pour la gestion efficace et efficiente des programmes et des structures de l'enseignement originel sera élaborée et les compétences des responsables de l'enseignement originel en matière de gestion seront renforcées.

La Loi d'orientation prévoit également qu'une stratégie, qui fera l'objet d'un acte réglementaire, soit développée pour préserver l'important héritage de l'enseignement originel. La stratégie veillera, entre autres, à :

- Adopter une catégorisation et une typologie propre prenant en compte la nature et la diversité de ses programmes et les différentes modalités d'accréditation et de validation de ses acquis;
- Identifier les niveaux de passerelles appropriés et pertinents en définissant les dispositifs institutionnels, réglementaires, pédagogiques et matériels pour leur mise en place;
- Promouvoir la création de *mahadras* en ligne pour accroître les possibilités d'accès à ce type d'enseignement, notamment au niveau international.

8.2 Alphabétisation

Le taux d'analphabétisme est relativement élevé et les disparités de genre sont marquées. 58 % des femmes et 74 % des hommes de 15-49 ans sont alphabétisés. Quel que soit le sexe, le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé en milieu urbain que rural (EDS 2019-2021). La problématique de l'analphabétisme pose plusieurs défis : (i) la forte corrélation entre analphabétisme et pauvreté; (ii) le fait que l'analphabétisme est un frein à l'émergence d'une société moderne basée sur la démocratie; (iii) l'importance du stock d'analphabètes (environ un million de personnes) qui, de plus, est alimenté de façon constante par des

flux de déscolarisés précoces et de non-scolarisés ; (iv) la grande hétérogénéité en termes d'âges, de milieux et de conditions socio-économiques.

L'offre d'alphabétisation vise à doter les groupes cibles des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente au processus de développement durable du pays. L'objectif est de réduire l'illettrisme d'ici 2030 par une politique ciblée et s'appuyant notamment sur des structures d'éducation non formelle.

8.2.1 Accès et équité

L'accroissement de l'accès et de l'équité en matière d'alphabétisation s'appuiera sur la mise en place de programmes en réponse aux besoins des bénéficiaires (les femmes surtout et les adolescents en dehors de l'école). L'augmentation de l'offre pour atteindre une capacité annuelle de 20 000 apprenants en 2030, passera par

un partenariat avec l'école formelle (qui possède déjà des locaux à travers tout le pays) et avec des ONG locales, à même d'assurer un ciblage adéquat des populations défavorisées et des zones en retard par rapport à la moyenne nationale, et ce, dans une approche intégrant la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté.

8.2.2 Qualité et pertinence

Les programmes, supports et approches d'alphabétisation seront revus et les compétences des alphabétiseurs en

andragogie, numérique et évaluation seront renforcées.

8.2.3 Gouvernance et efficacité

La stratégie nationale d'alphabétisation et son plan d'action seront mis à jour afin de préciser le cadre de mise en œuvre des activités d'alphabétisation, de la révision et de la conception des programmes et supports didactiques, et de l'identification et mobilisation des acteurs concernés. La mise en place d'une base de données pour garantir une gestion optimale des ressources humaines et matérielles permettra

de renforcer le pilotage des programmes. La question du financement du sous-secteur reste cruciale d'autant qu'on est toujours très loin des recommandations de Bamako de 2007 instituant l'octroi de 3 % du budget de l'éducation à l'alphabétisation. Elles sont renforcées par les éléments du Cadre d'action de Marrakech, fruit de la CONFITEA VII de 2022.

Chapitre 9

STRATÉGIES

TRANSVERSALES

9.1 Résilience

Dans le contexte postpandémie actuel, et en vue de bâtir des systèmes éducatifs capables de résister aux chocs futurs, les réformes sectorielles tiendront également compte des risques et vulnérabilités

de diverses natures afin de renforcer les capacités de coordination sectorielle, de planification et de gestion des risques à tous les niveaux du système.

9.1.1 Sécurité alimentaire

La politique d'alimentation scolaire, qui s'articule principalement autour des cantines scolaires, vise à encourager la scolarisation dans les milieux les plus vulnérables. En termes de pilotage, la politique d'alimentation scolaire est

conduite conjointement par le MENRSE, le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et l'Agence Taazour, en partenariat avec le PAM (Programme alimentaire mondial).

9.1.2 TIC et SMT

Dans une perspective de résilience et d'adaptation aux évolutions technologiques, les réformes éducatives envisagées intègrent la promotion de méthodes d'enseignement novatrices, telles que l'enseignement à distance et l'utilisation du numérique, basées sur les expériences ayant permis d'assurer une continuité éducative lors de la pandémie de COVID-19. La Loi d'orientation prévoit que chaque autorité éducative élabore une politique de l'enseignement des sciences, mathématiques et technologies, visant à améliorer leur attractivité auprès des élèves et à moderniser les

programmes. Dans l'EFTP, le développement du numérique se traduit par une offre de formation spécialisée et l'utilisation des TIC pour en améliorer la qualité. De même, dans l'enseignement supérieur, un accent est mis sur le renforcement de la culture numérique, avec un soutien au développement de l'offre de formation et à la modernisation des pratiques administratives et pédagogiques. Enfin, l'intégration des TIC est également envisagée dans l'enseignement originel, notamment avec la création de *mahadras* en ligne pour élargir l'accès à ce type d'enseignement, particulièrement au niveau international.

9.1.3 Développement durable

Compte tenu des enjeux écologiques de plus en plus importants auxquels fait face la Mauritanie, la gestion du système doit prendre en compte un certain nombre de risques, notamment dans les normes de la carte scolaire afin qu'elles soient sensibles à l'impact des changements climatiques sur l'offre éducative. Le MENRSE poursuivra la mise en œuvre du Programme national des écoles vertes à travers, notamment, la formation des enseignants et l'intégration de modules d'éducation environnementale dans les curricula.

Dans le secteur de l'EFTP, l'approche vise à prendre en compte les nouveaux métiers émergents dans ce domaine, via la création de filières ou de spécialités centrées sur le développement durable. Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, le focus sur le renforcement des filières scientifiques passera, entre autres, par le développement de cursus axés sur l'environnement et l'investissement dans la recherche appliquée.

9.2 Inclusion des réfugiés

Dans le contexte de la présence prolongée de réfugiés en Mauritanie, notamment dans le camp de Mbera, les réformes éducatives en cours offrent une opportunité unique d'améliorer le système éducatif pour les populations réfugiées ainsi que pour les populations hôtes. Un plan d'action budgétisé, aligné sur le PNDSE III, a été élaboré en 2023 pour assurer l'inclusion des réfugiés dans le système éducatif mauritanien.

Cette stratégie d'inclusion repose sur plusieurs principes, notamment une progression graduelle des réfugiés dans le système éducatif, la prise en compte de leurs besoins spécifiques, et leur implication dans le processus d'inclusion. Elle vise également à renforcer le système éducatif existant pour en faire bénéficier à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Les mesures prévues cherchent à améliorer l'accès à l'éducation en construisant et réhabilitant des infrastructures éducatives, à renforcer la qualité des apprentissages en fournissant des équipements pédagogiques et en formant les enseignants, et à améliorer le pilotage du système éducatif en consolidant la gestion et la gouvernance.

Au préscolaire, primaire, secondaire, et dans l'enseignement technique et professionnel, des objectifs spécifiques sont fixés pour augmenter le taux de scolarisation, améliorer la qualité de l'enseignement, et renforcer le suivi des apprenants. En outre, des efforts sont déployés pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les réfugiés et favoriser leur insertion professionnelle.

9.3 Éducation inclusive

Les enfants en situation de handicap rencontrent des obstacles importants à leur scolarisation, avec seulement 21 % des enfants porteurs d'un handicap sévère scolarisés, principalement dans l'enseignement originel. Le manque de données fiables sur leur situation scolaire aggrave cette problématique.

La Mauritanie s'est engagée à promouvoir l'éducation inclusive, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à sa Stratégie pour l'inclusion du handicap 2022-2026. La Loi d'orientation et l'ODD 4 soulignent également l'importance de garantir l'accès à l'éducation pour les personnes en situation de handicap.

Pour améliorer l'accès à l'éducation, des normes d'accessibilité seront intégrées dans la construction et la réhabilitation des établissements. Des programmes pilotes d'éducation inclusive seront lancés dans des écoles et des *mahadras*, tandis que des partenariats seront développés pour optimiser les ressources disponibles. Concernant la qualité de l'éducation, la formation des enseignants sera adaptée pour inclure des modules sur l'éducation inclusive, et du matériel pédagogique spécifique sera développé. Au niveau du pilotage, une politique intersectorielle sera élaborée, impliquant tous les acteurs concernés, avec la création d'un fonds sectoriel dédié à l'éducation inclusive. Des efforts seront également déployés pour améliorer le suivi des progrès et sensibiliser le public aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Chapitre 10

SCÉNARIO, COÛTS ET FINANCEMENT DU PNDSE III

10.1 L'évolution de la scolarisation

Le scénario du PNDSE III traduit les objectifs de scolarisation de la stratégie résultant de la Loi d'orientation, avec le développement de l'enseignement préscolaire en vue de permettre, à terme, un accueil généralisé des enfants de 5 ans, la généralisation effective du cycle primaire, l'ouverture du cycle collégial de trois années devant scolariser tous les jeunes in fine. Le scénario retenu fixe les principaux objectifs relatifs aux flux d'élèves pour l'année 2030-2031 et donne des perspectives à plus long terme :

50 % des enfants de 5 ans et 2 5% des enfants de 3-4 ans seront accueillis dans les structures du préscolaire. La scolarisation de tous les enfants de 5 ans interviendrait à partir de l'année 2035.

Tous les enfants accèdent à l'école, par le cycle primaire formel ou l'enseignement originel, et il n'y a plus d'abandons de scolarité au niveau du cycle primaire. Il convient de noter que cet objectif pose les bases d'un enseignement primaire universel, mais qu'en 2030 il y aurait encore une petite proportion de jeunes déscolarisés en raison d'abandons antérieurs.

Tableau 8 Indicateurs de scolarisation

	Base	Plan d'action			PNDSE III	Long terme
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2030-2031	2035-2036
Taux brut de scolarisation préscolaire	8,3 %	8,7 %	12,2 %	15,7 %	33,1 %	48 %
Taux brut de scolarisation primaire	109,5 %	109,9 %	106,1 %	105 %	105,7 %	108 %
Taux brut de scolarisation collégial	50,2 %	51,4 %	53,5 %	70,3 %	68 %	96,5 %
Taux brut de scolarisation 2d cycle secondaire	35,1 %	36,1 %	37 %	38 %	53,8 %	77,4 %
Étudiants pour 100 000 habitants	666	649	657	648	761	1 005
% jamais scolarisé	6 %	6 %	5,1 %	4,3 %	0 %	0 %
Préscolarisé à 5 ans	5,4 %	5,4 %	11,7 %	18,1 %	50 %	96 %
Enseignement originel seul	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
Taux d'admission en 1re année primaire	90 %	90 %	90,9 %	91,7 %	96 %	96 %
Taux d'accès en 6e année primaire (achèvement)	61,2 %	61,6 %	62,6 %	64,9 %	88,6 %	98 %
Taux d'accès au collégial	54 %	54 %	57 %	57 %	77 %	100 %
Taux d'accès en 3e année collégial	34 %	35 %	37 %	40 %	65 %	95 %
Taux d'accès en 5e année secondaire	23 %	24 %	25 %	26 %	43 %	67 %
Taux d'accès en dernière année du secondaire	32 %	33 %	32 %	32 %	38 %	48 %
Taux de transition primaire-collégial	60,8 %	60,8 %	63,5 %	66,3 %	80 %	95,7 %
Taux de transition 1er-2d cycle secondaire	36,6 %	36,6 %	36,9 %	37,2 %	38,7 %	40 %

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Tableau 9 Effectif des élèves et étudiants

	Base	Plan d'action				PNDSE III	Long terme
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2030-2031	2035-2036	
Préscolaire	36 670	39 401	56 578	74 571	177 933	291 690	
Primaire	861 769	885 935	876 617	888 331	1 010 861	1 167 723	
Collégial	229 343	241 818	258 624	264 688	381 486	613 299	
Secondaire	107 172	114 001	120 700	127 872	207 652	338 999	
Enseignement supérieur	32 485	34 534	36 665	38 880	51 251	60 976	
Formation professionnelle	9 086	9 086	10 625	12 165	19 862	19 862	
Alphabétisation	5 000	5 000	7 143	9 286	20 000	20 000	

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

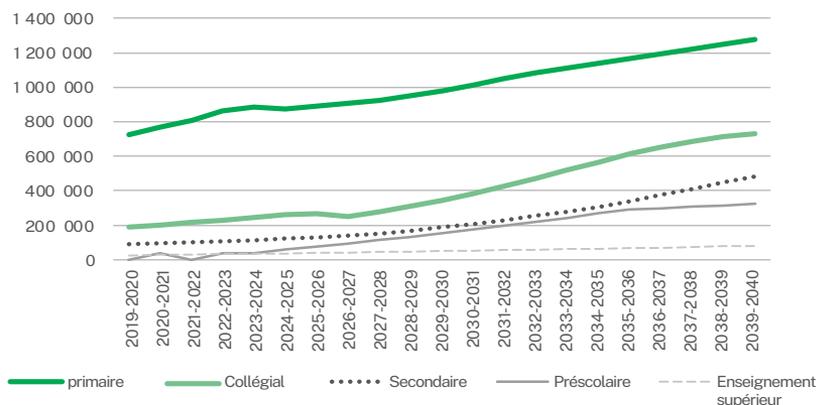
L'ouverture complète du cycle collégial est anticipée pour l'année 2035, tous les enfants achevant le cycle primaire poursuivent alors au collège. En 2030, le taux de transition entre le primaire et le collégial est porté à 80 % pour préparer la généralisation de l'accès.

Les formations professionnelles diplômantes et qualifiantes sont accrues. En 2030, 15 000 places de formations diplômantes (68 000 cumulées 2023-2030) et 8 000 de formations qualifiantes (30 000 cumulées).

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur est porté à 40 000, soit 760 étudiants pour 100 000 habitants.

L'amélioration des taux d'accès sera dans un premier temps plus visible dans l'enseignement primaire, puis se propagera dans l'enseignement collégial avant d'impacter les taux d'accès dans les niveaux supérieurs. Les efforts engagés avec le PNDSE III auront des conséquences progressives et à long terme sur le niveau de scolarisation.

Figure 12 Évolution des effectifs d'élèves par niveau



Source : modèle de simulation du PNDSE III

10.2 Le coût du PNDSE III

Afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de la scolarité et des résultats d'apprentissage, les efforts à entreprendre concernent tous les aspects des conditions d'accueil et d'encadrement. Ils comprennent notamment une forte **augmentation du nombre des enseignants** dans les établissements publics, ainsi que d'importants **investissements en infrastructures**, particulièrement au niveau de l'enseignement primaire et du collégial, avec un besoin de 1 200 postes d'enseignants pour

le préscolaire, 7 000 pour le primaire, 7 000 pour les deux cycles du secondaire, et un besoin de 13 000 salles de classe supplémentaires pour l'ensemble des niveaux.

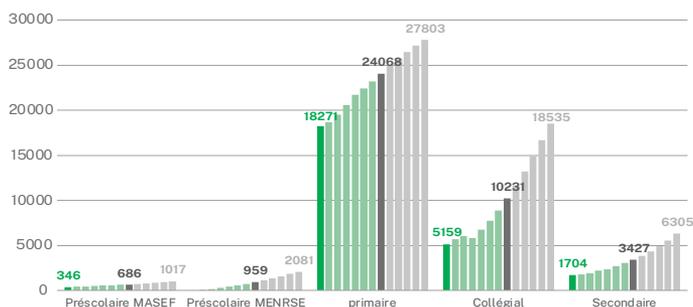
L'ensemble des moyens humains, matériels, en infrastructures et en équipements à mobiliser pour mettre en œuvre les activités définies par la stratégie ont une traduction financière. Le coût du PNDSE correspond au champ des dépenses retenues par la direc-

Tableau 10 Besoins en enseignants pour mettre en œuvre la stratégie (établissements publics)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Classes/ Sections pédagogiques									
Primaire	16 756	17 795	18 218	19 165	20 252	21 446	22 232	23 111	24 068
Collégial	3 643	2 894	3 219	3 426	3 357	3 911	4 513	5 202	6 018
Secondaire		956	1 032	1 116	1 260	1 383	1 576	1 776	2 016
Nombre d'enseignants									
Préscolaire MASEF	227	346	425	478	523	566	606	646	686
Préscolaire MENRSE	-		107	193	299	427	579	756	959
Primaire	17 204	18 271	18 637	19 535	20 566	21 697	22 406	23 202	24 068
Collégial	6 863	5 159	5 700	6 027	5 866	6 787	7 778	8 906	10 231
Secondaire		1 704	1 828	1 963	2 201	2 400	2 716	3 039	3 427
Élèves par enseignant									
Primaire	44,8	44,8	44,4	44,0	43,6	43,2	42,8	42,4	42,0
Collégial		32,9	32,5	32,1	31,6	31,2	30,7	30,3	29,8
Secondaire		32,9	32,5	32,1	31,6	31,2	30,7	30,3	29,8

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Figure 13 Évolution des effectifs des enseignants nécessaires



Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Tableau 11 Besoins en salles de classe Tableau 11 : Besoins en salles de classe

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Préscolaire MENRSE	-		107	193	299	427	579	756	959
Primaire	13 218	14 038	14 652	15 722	16 952	18 325	19 399	20 604	21 933
Collégial	2 932	2 329	2 633	2 850	2 841	3 366	3 953	4 640	5 466
Secondaire		769	845	928	1 066	1 190	1 381	1 584	1 831

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

tion du Budget. Au-delà des budgets des ministères sectoriels, l'État réalise des dépenses en faveur des écoles supérieures et des centres de formation sous la tutelle d'autres ministères, finance des infrastructures sur le budget du MINHUAT ou de l'agence Taazour, et utilise les fonds disponibles sur les dépenses communes et les réserves générales. En outre l'éducation représente 75 % des dépenses de la caisse des retraites.

Ainsi, **la dépense d'éducation s'élève à 17 516,1 millions de MRU dans la Loi de finances rectificative (LFR) pour 2023, soit 19,8 % des dépenses totales du**

budget général, hors intérêts de la dette et hors comptes d'affectation spéciale.

Le budget de l'État enregistre également des dépenses d'éducation sur les comptes d'affectation spéciale et certains projets ont une exécution extérieure au budget général. Pour l'évaluation du coût du PNDSE III, c'est le champ du budget général qui est retenu, en excluant les dépenses pour la caisse de retraite. Les dépenses de la stratégie représentent 20 milliards de MRU en 2024 et augmentent pour atteindre 25,7 milliards de MRU en 2030. Toutes les projections sont effectuées aux prix constants de 2023.

Tableau 12 Les dépenses pour l'éducation dans la Loi de finances rectificative pour 2023

	Fonctionnement	Investissement
Budget pour l'éducation	14 350	3 165,8
MENRSE	8 107,7	111,9
MESRS	1 709,4	65,8
MEFP	414,4	228,3
MASEF	305,5	3,5
MAIEO	760,1	26,8
MEF/DPEF		58,4
MINHUAT		761,8
MSGPR	34,9	0
Autres ministères	921	118,9
TAAZOUR	111,1	963
Dépenses communes	861,1	827,5
Caisse de retraite	1 125	0
% éducation dans les dépenses totales hors dette	24,4 %	10,7 %
Dépenses courantes hors caisse de retraite	13 225,3	
Total dans budget général	17 516,1	
% des dépenses totales, hors dette, hors CAS	19,8 %	

Source : LFR 2023

Tableau 13 Coût de la stratégie pour le secteur de l'éducation, par programme

	Base	Plan d'action				PNDSE III			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses totales par programme	17 516	20 013	22 793	23 450	22 061	23 248	24 427	25 673	
01 Enseignement préscolaire	224	469	720	843	1 024	1 168	1 325	1 500	
02 Enseignement primaire	5 484	7 469	7 580	7 936	8 167	8 493	8 719	8 939	
03 Enseignement collégial	1 881	2 520	2 480	2 600	3 069	3 318	3 586	3 893	
04 Enseignement secondaire	668	1 472	881	973	1 054	1 126	1 240	1 358	
05 Éducation non formelle	0	8	4	4	6	8	10	7	
06 Administration	1 585	1 743	1 722	1 750	1 784	1 818	1 853	1 889	
07 Formation professionnelle	740	1 260	2 073	2 118	1 476	1 550	1 626	1 705	
08 Enseignement supérieur	3 566	4 231	6 232	5 845	4 634	4 909	5 199	5 504	
09 Recherche scientifique	62	117	361	704	164	165	166	168	
10 Éducation spéciale	43	85	124	53	53	54	55	56	
11 Enseignement originel	368	400	405	413	421	429	437	446	
12 Alphabétisation	5	30	27	28	28	28	29	29	
13 Pilotage sectoriel	76	207	182	182	181	181	181	181	
Non réparti par programme	2 814	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses courantes par programme	14 390	15 164	16 143	17 133	17 808	18 959	20 094	21 321	
01 Enseignement préscolaire	222	339	542	701	825	961	1 109	1 271	
02 Enseignement primaire	4 618	5 833	5 939	6 255	6 532	6 852	7 063	7 299	
03 Enseignement collégial	1 358	1 670	1 862	1 982	1 940	2 189	2 457	2 764	
04 Enseignement secondaire	591	866	847	940	1 020	1 092	1 207	1 324	
05 Éducation non formelle	-	8	4	4	6	8	10	7	
06 Administration	1 585	1 733	1 716	1 744	1 778	1 812	1 847	1 883	
07 Formation professionnelle	511	760	905	937	984	1 058	1 134	1 212	
08 Enseignement supérieur	2 985	3 268	3 538	3 703	3 924	4 177	4 447	4 731	
09 Recherche scientifique	57	69	175	240	164	165	166	168	
10 Éducation spéciale	43	45	46	50	51	52	53	54	
11 Enseignement originel	363	377	381	390	397	405	413	421	
12 Alphabétisation	5	12	9	10	10	10	11	11	
13 Pilotage sectoriel	65	183	178	178	177	177	177	177	
Non réparti par programme	1 986	-	-	-	-	-	-	-	
Investissement par programme	17 516	20 013	22 793	23 450	22 061	23 248	24 427	25 673	
01 Enseignement préscolaire	224	469	720	843	1 024	1 168	1 325	1 500	
02 Enseignement primaire	5 484	7 469	7 580	7 936	8 167	8 493	8 719	8 939	
03 Enseignement collégial	1 881	2 520	2 480	2 600	3 069	3 318	3 586	3 893	
04 Enseignement secondaire	668	1 472	881	973	1 054	1 126	1 240	1 358	
05 Éducation non formelle	-	8	4	4	6	8	10	7	
06 Administration	1 585	1 743	1 722	1 750	1 784	1 818	1 853	1 889	
07 Formation professionnelle	740	1 260	2 073	2 118	1 476	1 550	1 626	1 705	
08 Enseignement supérieur	3 566	4 231	6 232	5 845	4 634	4 909	5 199	5 504	
09 Recherche scientifique	62	117	361	704	164	165	166	168	
10 Éducation spéciale	43	85	124	53	53	54	55	56	
11 Enseignement originel	368	400	405	413	421	429	437	446	
12 Alphabétisation	5	30	27	28	28	28	29	29	
13 Pilotage Sectoriel	76	207	182	182	181	181	181	181	
Non réparti par programme	2 814	-	-	-	-	-	-	-	

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Les enseignements primaire et collégial sont les niveaux scolarisant les plus grands nombres d'élèves et ceux nécessitant les moyens de fonctionnement les plus importants. Ils forment le socle commun destiné à être généralisé à tous les enfants. Le PNDSE III vise à mettre en place les conditions de cette généralisation.

La répartition par ministère est donnée dans le *tableau 14*. Les dépenses sont affectées au ministère du sous-secteur bénéficiaire, même quand les dépenses ont pu être financées sur des sources communes dans la LFR 2023.

Tableau 14 Coût de la stratégie pour le secteur de l'éducation, par ministère

	Base	Plan d'Action			PNDSE III			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses totales par ministère	17 516	20 013	22 793		22 061		24 427	25 673
				23 450		23 248		
MENRSE	8 220	13 271	12 731	13 350	14 194	14 909	15 592	16 309
MESRS	1 775	2 920	5 137	5 064	3 282	3 529	3 789	4 063
MEFP	643	1 163	1 974	2 017	1 373	1 445	1 519	1 596
MASEF	309	533	817	841	993	1 103	1 221	1 353
MAIEO	787	858	870	893	912	933	955	977
MEF/DPEF	58	93	88	90	89	89	89	89
Autres ministères	1 040	1 061	1 082	1 104	1 126	1 148	1 171	1 194
MINHUAT	762							
MSGPR	35	114	95	92	92	92	92	92
TAAZOUR	1 074	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses communes	1 689							
Caisse de retraite	1 125							
Dépenses courantes par ministère	14 390	15 164	16 143	17 133	17 808	18 959	20 094	21 321
MENRSE	8 153	10 111	10 384	10 953	11 319	12 016	12 670	13 389
MESRS	1 709	1 978	2 327	2 528	2 645	2 871	3 112	3 368
MEFP	435	683	825	856	902	974	1 048	1 124
MASEF	307	421	608	755	862	977	1 100	1 233
MAIEO	760	794	807	828	847	868	889	911
MEF/DPEF	31	87	86	88	87	87	87	87
Autres ministères	975	995	1 014	1 035	1 055	1 077	1 098	1 120
MINHUAT								
MSGPR	35	97	93	90	90	90	90	90
TAAZOUR	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses communes	861	-	-	-	-	-	-	-
Caisse de retraite	1 125							
Investissement par ministère	3 126	4 848	6 650	6 317	4 253	4 289	4 333	4 352
MENRSE	67	3 161	2 347	2 397	2 875	2 893	2 922	2 920
MESRS	66	942	2 810	2 536	637	657	676	695
MEFP	208	481	1 149	1 161	471	471	472	472
MASEF	2	112	209	86	131	126	120	120
MAIEO	27	63	64	64	65	66	66	67
MEF/DPEF	28	6	2	2	2	2	2	2
Autres ministères	65	66	67	69	70	72	73	74
MINHUAT	762							
MSGPR	-	18	2	2	2	2	2	2
TAAZOUR	1 074							
Dépenses communes	828							

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

10.3 Les perspectives budgétaires pour l'éducation

Le cadrage budgétaire effectué est basé sur les perspectives de croissance économique retenues avec le Fonds monétaire international jusqu'en 2026. Elles sont prolongées par une hypothèse de 4% de croissance annuelle à partir de 2027. L'ensemble des estimations sont calculées aux prix constants de 2023. La

taille du budget de l'État, sa répartition entre budget de fonctionnement et d'investissement et les parts consacrées à l'éducation sont maintenues constantes à leur niveau de la Loi de finances rectificative pour 2023. Avec ces hypothèses, **le budget potentiel pour l'éducation s'élèverait à 23,8 milliards de MRU en 2030.**

Tableau 15 Cadrage des ressources et dépenses de l'État

	Base	Plan d'action			PNDSE III			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB en milliards MRU, prix courants (FMI)	422,7	460,1	501,5	535,4	556,8	579,1	602,2	626,3
PIB prix constants (FMI) <i>milliards MRU</i>	91,2	95,9	102,1	106,1				
Croissance économique	4,4 %	5,1 %	6,5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
Déflateur PIB	6,3 %							
PIB prix constants de 2023	422,7	444,1	472,8	491,5	511,2	531,6	552,9	575
Dépenses du budget général (millions MRU)	LF							
Dépenses du budget général (hors CAS)	91 537	96 188	102 394	106 455	110 713	115 142	119 747	124 537
en % du PIB	21,7 %	21,7 %	21,7 %	21,7 %	21,7 %	21,7 %	21,7 %	21,7 %
Service de la dette	3 213	3 376	3 594	3 736	3 886	4 041	4 203	4 371
en % dépenses	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Dépenses budget d'investissement	29 567	31 069	33 074	34 385	35 760	37 191	38 679	40 226
en % dépenses totales	32,3 %	32,3 %	32,3 %	32,3 %	32,3 %	32,3 %	32,3 %	32,3 %
Dépenses courantes de l'État (hors dette)	58 758	61 743	65 727	68 334	71 067	73 910	76 866	79 941
en % recettes totales	64,2 %	64,2 %	64,2 %	64,2 %	64,2 %	64,2 %	64,2 %	64,2 %
Dépenses budgétaires pour l'éducation								
Budget de fonctionnement	14 350	15 079	16 052	16 689	17 357	18 051	18 773	19 524
% éducation/dép. courantes de l'État (hors dette)	24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %	24,4 %
Budget d'investissement	3 166	3 327	3 541	3 682	3 829	3 982	4 141	4 307
% éducation/ investissements de l'État	10,7 %	10,7 %	10,7 %	10,7 %	10,7 %	10,7 %	10,7 %	10,7 %
Dépense courante + Capital	17 516	18 406	19 594	20 371	21 185	22 033	22 914	23 831
% des dép. totales, hors dette, hors CAS	19,8 %	19,8 %	19,8 %	19,8 %	19,8 %	19,8 %	19,8 %	19,8 %
Comptes d'affectation spéciale	337							
Total budget de l'État	17 853							
Projets exécutés hors administration	1 099							
Total budget + projets	18 952							

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

10.4 Le financement de la stratégie

Les projections et les budgets sont établis hors caisse de retraite à partir de 2024. Les budgets potentiels pour l'éducation seraient insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins du secteur, avec un écart compris entre 1,3 et 3,3 milliards de MRU selon les années, soit entre 40 et

100 millions de US\$. Il convient de noter que les dépenses pour le PNDSE III peuvent être financés par des appuis extérieurs exécutés dans le cadre du budget ou en dehors, et permettent de combler une partie du besoin de financement.

Tableau 16 Le besoin de financement de la stratégie pour le secteur de l'éducation

	Base	Plan d'action			PNDSE III			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses courantes								
Dépenses pour la stratégie	14 390	15 164	16 143	17 133	17 808	18 959	20 094	21 321
Ressources extérieures		689	635	668				
Budget potentiel	14 350	13 897	14 794	15 381	15 996	16 636	17 301	17 993
Besoin de financement	-40	-578	-714	-1 085	-1 812	-2 323	-2 793	-3 328
% des dépenses projetées		-3,8 %	-4,4 %	-6,3 %	-10,2 %	-12,3 %	-13,9 %	-15,6 %
Dépenses d'investissement								
Dépenses pour la stratégie	3 126	4 848	6 650	6 317	4 253	4 289	4 333	4 352
Ressources extérieures		441	2 351	2 351				
Budget potentiel	3 166	3 327	3 541	3 682	3 829	3 982	4 141	4 307
Besoin de financement	40	-1 081	-758	-284	-424	-306	-192	-45
% des dépenses projetées		-22,3 %	-11,4 %	-4,5 %	-10 %	-7,1 %	-4,4 %	-1 %
Dépenses totales								
Dépenses pour la stratégie	17 516	20 013	22 793	23 450	22 061	23 248	24 427	25 673
Ressources extérieures		1 130	2 986	3 018				
Budget potentiel	17 516	17 224	18 335	19 062	19 825	20 618	21 442	22 300
Besoin de financement	0	-1 659	-1 472	-1 369	-2 236	-2 630	-2 985	-3 373
% des dépenses projetées		-8,3 %	-6,5 %	-5,8 %	-10,1 %	-11,3 %	-12,2 %	-13,1 %

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Le besoin de financement pourrait être comblé par une allocation variant entre 22 % et 24 % des dépenses budgétaires totales de l'État, hors dette, ce qui situerait la dépense de l'État pour l'éducation entre 4,5 % et 5 % du PIB.

Les développements apportés par la stratégie ont des effets au-delà de la

période du PNDSE III. La généralisation des cycles primaire et collégial, de la préscolarisation à 5 ans et la poursuite de scolarités, impacteront durablement la durée de la scolarisation pour les générations accédant à l'éducation dans les années 2030. L'écart entre dépenses nécessaires et budgets potentiels demeure similaire et ne s'aggrave pas.

Tableau 17 Le besoin de financement de la stratégie 2023-2030

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses avec une estimation pour la caisse de retraite	17 516	21 195	24 052	24 758	23 421	24 663	25 899	27 204
en % du budget général de l'État	19,8 %	22,8 %	24,3 %	24,1 %	21,9 %	22,2 %	22,4 %	22,6 %
en % du PIB	4,1 %	4,8 %	5,1 %	5 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %	4,7 %

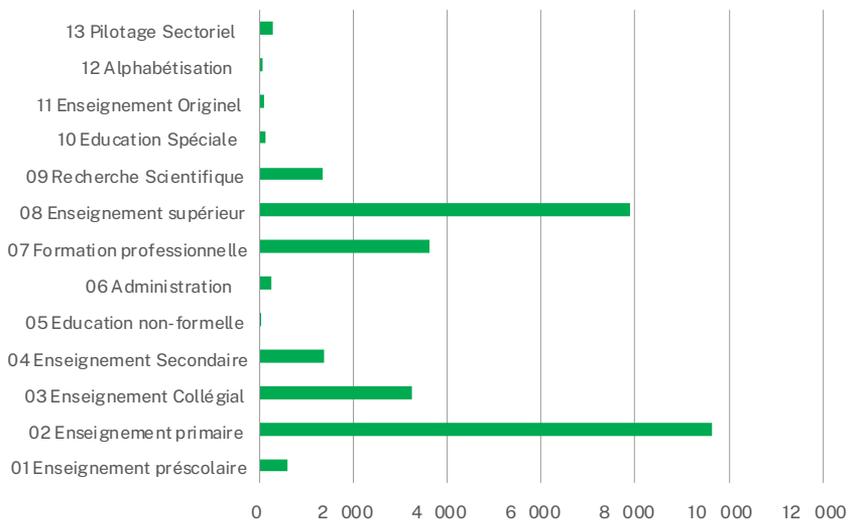
Source : Modèle de simulation du PNDSE III

10.5 Le budget du plan d'action 2024-2026

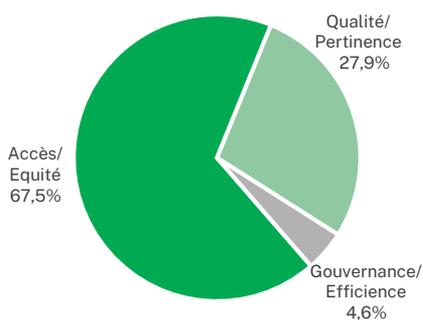
Le PNDSE III est accompagné d'un plan d'action précis pour les trois premières années de sa mise en œuvre, de 2024 à 2026. Pour chacun des programmes, des actions budgétées ont été définies pour opérationnaliser les stratégies. Le coût du plan d'action est inclus dans celui du PNDSE. Cependant, le plan d'action ne comprend pas toutes les dépenses du PNDSE, notamment les dépenses

de personnel et de fonctionnement des institutions de formation et des services administratifs. Le *tableau 19* indique les coûts du plan d'action par programme, nature des dépenses, orientation stratégique et ministère. Les financements des partenaires techniques et financiers ne comprennent que ceux actuellement identifiés pour la période.

Dépenses par programme



Dépenses par orientation



Dépenses par ministère

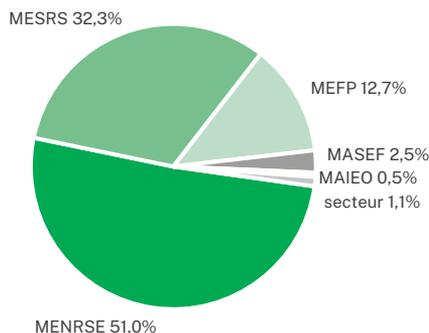


Tableau 18 Coût du plan d'action triennal 2024-2026, en millions MRU

	2024	2025	2026	Total
Coût total en millions MRU	8 073,7	10 295	10 259,1	28 627,8
Par programme				
01 Enseignement préscolaire	153,5	229,9	209,5	593
02 Enseignement primaire	3 096,4	3 178	3 367	9 641,4
03 Enseignement collégial	1 203,1	1 007,4	1 048,3	3 258,9
04 Enseignement secondaire	867,7	230,9	274,6	1 373,2
05 Éducation non formelle	8,1	3,9	3,9	15,9
06 Administration	126,9	73,8	68,6	269,4
07 Formation professionnelle	720,4	1 466	1 441,1	3 627,5
08 Enseignement supérieur	1 569,1	3 431	2 897,6	7 897,8
09 Recherche scientifique	107,4	437,2	795,5	1 340,1
10 Éducation spéciale	41,0	79	6,4	126,5
11 Enseignement originel	40,7	41	32,2	113,9
12 Alphabétisation	24,9	22	22,7	69,7
13 Pilotage sectoriel	114,3	94,7	91,7	300,7
Par ministère				
MENRSE	5 318,9	4 510,1	4 774	14 603
MESRS	1 676,6	3 868,2	3 693,1	9 237,9
MEFP	720,4	1 466	1 441,1	3 627,5
MASEF	194,5	309	215,9	719,4
MAIEO	49,0	47	43,3	139,4
Autres	114,3	94,7	91,7	300,7
Par nature				
Dépenses courantes	3 428,0	3 838,1	4 149,4	11 415,5
Investissements	4 645,7	6 456,9	6 109,7	17 212,3
Selon l'orientation de la dépense				
Accès/Équité	5 099,8	7 356,2	6 876,5	19 332,5
Qualité/Pertinence	2 502,5	2 524,8	2 947,6	7 974,9
Gouvernance/Efficience	471,3	414	435,1	1 320,4
Appuis extérieurs identifiés				
Total	1 129,9	2 986,2	3 018,3	7 134,4
Dépenses courantes	689,1	635,5	667,7	1 992,3
Investissements	440,8	2 350,7	2 350,6	5 142,1

Source : Modèle de simulation du PNDSE III

Chapitre 11

STRATÉGIES

TRANSVERSALES

11.1 Pilotage du PNDSE III

Le suivi de la mise en œuvre du PNDSE III est assuré par un comité de pilotage présidé par le ministère de l'Économie et du Développement durable où sont représentés l'ensemble des ministères en charge de l'éducation, ainsi que le ministère des Finances et la société civile. La Direction des projets éducation et formation (DPEF) du ministère de l'Économie en assure le secrétariat.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) constitue une instance de coordination, de concertation et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers.

Enfin, des mécanismes visant à renforcer l'appropriation du PNDSE III et de ses objectifs, favoriser les consultations et améliorer le suivi de sa mise en œuvre seront instaurés avec les bénéficiaires du plan et les directions des ministères en charge de l'éducation.

11.2 Suivi-évaluation du PNDSE III

L'état d'avancement du PNDSE III s'appréciera une fois par an à travers des revues sectorielles conjointes de suivi. Elles réuniront les ministères en charge de l'éducation, les ministères ou structures partenaires, le GLPE, la société civile, les représentants des administrations de l'éducation déconcentrées, ainsi que les autres acteurs pertinents. Les termes de référence détaillés de ces revues seront élaborés par la DPEF et validés par le gouvernement et le GLPE. Chaque revue conjointe donnera lieu à la rédaction d'un aide-mémoire commun, accompagné

de recommandations opérationnelles et validé par les parties prenantes (gouvernement et PTF).

La mise en œuvre du PNDSE III sera évaluée à mi-parcours et à la fin du processus. Ces deux évaluations auront pour objectif de nourrir des réflexions sur les performances d'implémentation des administrations et les résultats obtenus. L'évaluation finale permettra notamment de soutenir l'actualisation de la stratégie pour la période suivante.

11.3 Cadre de suivi du PNDSE III

Le suivi des objectifs du PNDSE III se fera à travers un cadre de suivi reprenant des indicateurs clés pour chaque sous-secteur.

Le cadre des indicateurs est organisé par programme ou niveau d'enseignement. Pour chaque programme, il comprend un indicateur de résultat mesurant l'impact principal attendu de la stratégie, suivi de groupes d'indicateurs selon les trois axes stratégiques : accès et équité ; qualité et pertinence ; gouvernance et performance.

Certains indicateurs sont directement issus de ceux utilisés pour élaborer le scénario du PNDSE. Ils définissent des trajectoires annuelles, ce qui n'est pas le cas des autres indicateurs qui ne comprennent qu'une valeur de base et un objectif pour 2030.

Les indicateurs seront calculés chaque année et les valeurs effectives constatées seront comparées aux valeurs visées par la stratégie.

Cadre de suivi du PNDSE III

	Base	Plan d'action					PNDSE					
		2022-2023	2023-2024	2024	2025	2026	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Préscolaire												
% des enfants bénéficiant d'au moins une année de préscolaire (Taux scolarisation 5 ans)	5,4 %	5,4 %	11,7 %	18,1 %	18,1 %	24,5 %	30,9 %	37,2 %	43,6 %	50 %		
Accès et équité												
Taux Brut de scolarisation (3-5 ans)	8,7 %	8,7 %	12,2 %	15,7 %	15,7 %	19,2 %	22,6 %	26,1 %	29,6 %	33,1 %		
Indice de parité des genres TBS 3-5 ans										1		
Nombre de Jardins d'enfants créés		10	20	11	11	13	12	12	12	2		
% des enfants scolarisés de 5 ans dans des mahadras renforcées		15,7 %	18,2 %	20,7 %	20,7 %	23,1 %	25,6 %	28,1 %	30,5 %	33 %		
% des enfants scolarisés de 5 ans dans des classes préparatoires des écoles primaires		18,9 %	20,9 %	22,9 %	22,9 %	24,9 %	26,9 %	29 %	31 %	33 %		
Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge des frais scolaires		10 000	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000		
Qualité et pertinence												
Élèves par enseignant, structures publiques et communautaires MASEF		125	22,8	24,4	24,4	25,9	27,1	28,2	29,2	30		
Nombre de monitrices formées		800	700	2 500	2 500							
Nombre d'enseignants des écoles coraniques formés		400	200	200	200							
% des enfants de IAF ayant fréquenté le préscolaire l'année précédente												
Enseignement originel et alphabétisation												
Accès et Équité												
Nombre d'apprenants alphabétisation des adultes		5 000	7 143	9 286	9 286	11 429	13 571	15 714	1 857	20 000		
Qualité et pertinence												
Cheiks bénéficiant d'actions de renforcement des compétences		145	160	175	175	175	175	175	175	175		

Enseignement collégial

Taux d'accès en 3AS (achèvement)

Pourcentage des filles dans les élèves de 3e

Accès et équité

Taux de transition 6AF à 1AS

Taux d'accès 1AS (12 ans)

Taux brut de scolarisation 12-15 ans (12-14 ans à partir de 2026-27)

Indice de parité genre TBS

Pourcentage des filles dans les élèves de 4AS (3AS à partir de 2025-26)

% des élèves dans les établissements publics

Qualité et pertinence

% des élèves de 1AS maîtrisant les compétences en langues

% des élèves de 1AS maîtrisant les compétences en mathématiques

Élèves par classe - Public

Élèves par enseignant - Public collégial et secondaire

% établissements avec laboratoires de sciences

% établissements avec salles informatiques

Nombre de latrines pour 100 élèves

% des établissements équipés de bibliothèques

34,1 %	35,1 %	37,4 %	40,2 %	44,3 %	47,5 %	52,2 %	58,1 %	64,8 %
60,8 %	60,8 %	63,5 %	66,3 %	69 %	71,8 %	74,5 %	77,3 %	80 %
53,5 %	54,1 %	56,5 %	57 %	59,5 %	62,9 %	66,6 %	71,2 %	76,7 %
50,2 %	51,4 %	53,5 %	70,3 %	64,6 %	53,6 %	58 %	62,7 %	68 %
70 %	70 %	72 %	73 %	74 %	76 %	77 %	79 %	80 %
	59	58	56	55	54	53	52	51
31,2	32,9	32,5	32,1	31,6	31,2	30,7	30,3	29,8

Enseignement secondaire général - second cycle

Taux d'achèvement (accès en dernière année)	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	37 %	35 %	38 %
Accès et équité								
Taux de transition 1er-2d cycle	35,1 %	36,1 %	37 %	38 %	40,7 %	45,1 %	48,5 %	53,8 %
Indice de parité genre TBS 2d cycle								
% élèves dans les établissements publics	49,2 %	49,2 %	49,2 %	49,2 %	49,2 %	49,2 %	49,2 %	49,2 %
Qualité et pertinence								
Élèves par classe -Public	59	59	58	56	55	53	52	51
Élèves par enseignant -Public								
Taux d'admission au baccalauréat								
% établissements avec laboratoires de sciences								
% établissements avec salles informatiques								
% des établissements équipés de bibliothèques								

Formation Professionnelle

Taux d'insertion des sortants formés	48 % (2020)		78 %					85 %
Accès et équité								
Nombre d'apprenants dans les formations diplômantes	9 086	9 086	10 625	12 165	13 704	16 783	18 323	19 862
Taux d'achèvement dans les formations diplômantes	83 % (2021)			90 %				100 %
Nombre d'apprenants dans les formations qualifiantes	1 191	1 191	2 164	3 136	4 109	6 055	7 027	8 000
Nombre de programmes de formation créés ou révisés	196 (2021)		226					300
Qualité et pertinence								
% des effectifs en entreprise par rapport aux effectifs en formation (stage, alternance, etc.)	11 %		15 %					30 %

	726	754	782	809	837	865	893	921	949
Enseignement supérieur									
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants									
Accès et équité									
% des étudiants dans les filières technologiques et professionnelles									
Proportion d'étudiantes dans les filières STEM		2,9 %	3,3 %	3,8 %	4,2 %	4,7 %	5,1 %	5,6 %	6 %
% des étudiants dans les établissements privés									
Qualité et pertinence									
Étudiants par laboratoire									
Nombre de doctorats délivrés									
% des diplômés de l'enseignement supérieur qui trouvent un emploi dans l'année qui suit									
Le pilotage et la gouvernance sectoriels									
Gouvernance et performance									
% du secteur dans les dépenses de l'État hors dette									
Revue sectorielle organisée		X	X	X	X	X	X	X	X
Nombre de réunions de comités de pilotage									
Taux d'exécution des budgets									

11.4 Systèmes d'information et de gestion

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et des différentes stratégies sous-sectorielles, le renforcement du système de collecte des données du secteur éducatif se concentrera sur quatre axes majeurs. Tout d'abord, il visera à améliorer et moderniser le système de collecte, saisie, traitement et diffusion des données du recensement scolaire, pour obtenir des données régulières, fiables et complètes, ventilées par sexe et accessibles à tous les acteurs du secteur. Ensuite, il s'agira de développer un module du SIRAGE pour recueillir davantage de données sensibles au genre dans le système. De plus, il est prévu d'améliorer le dispositif national d'évaluation des acquis scolaires afin de disposer constamment de données sur les apprentissages, ventilées par sexe et autres

caractéristiques démographiques, pour suivre les progrès dans la mise en œuvre du PNDSE III. Un autre axe consistera à renforcer l'harmonisation des données par l'intégration de différentes bases de données, notamment celles du recensement scolaire, des ressources humaines ventilées par sexe et des résultats d'apprentissage. Enfin, il sera régulièrement nécessaire de produire et commander des enquêtes, études et analyses sur des aspects spécifiques du fonctionnement du secteur éducatif, permettant d'identifier les points de blocage et les causes des dysfonctionnements. Il importera notamment de produire des données quantitatives et qualitatives fiables pour mieux comprendre les obstacles à l'égalité des genres dans l'éducation et orienter les politiques éducatives.

11.5 Institutionnalisation du genre dans le dispositif de pilotage

Bien que la Constitution mauritanienne garantisse l'égalité des genres, des disparités persistent dans les administrations et les organes de décision, avec seulement 10 % des postes de hauts fonctionnaires occupés par des femmes en 2020. Malgré une présence relativement plus élevée au sein de l'administration centrale du MENRSE, les femmes restent largement sous-représentées dans les structures décentralisées du ministère.

Le PNDSE III intègre la question de l'égalité des genres, conformément aux engagements nationaux et à la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre. Cette transversalité se reflète à la fois dans la

vision, les objectifs et les programmes du PNDSE, ainsi que dans sa gouvernance. Pour surmonter les obstacles systémiques à l'égalité des genres, notamment les biais inconscients, l'institutionnalisation du genre dans le PNDSE III nécessite la mise en place de mesures réglementaires garantissant une représentation minimale de 40 % de femmes dans toutes les instances du programme. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des décideurs et des agents impliqués dans sa mise en œuvre en matière de planification sensible au genre. Enfin, le PNDSE prévoit de renforcer le rôle et les capacités des cellules sectorielles Genre.

Le gouvernement mauritanien a lancé un Plan national de développement du secteur éducatif (PNDSE) à partir de 2002, soutenu par des partenaires au développement, visant à améliorer l'éducation dans le pays. Le PNDSE III, pour la période 2023-2030, s'inscrit dans la continuité des précédents plans et vise à fournir une éducation de qualité à tous les enfants mauritaniens, en alignement avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2021-2025) et la Loi d'orientation du système éducatif national (2022). Le processus d'élaboration du PNDSE III a inclus des consultations nationales et un diagnostic partagé du secteur éducatif.



unesco

Institut international de
planification de l'éducation

<https://dakar.iiep.unesco.org>